



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



COMITE DE SUIVI

Procès-verbal de séance

MARTIGNY

11 MAI 2023

Table des matières

Propos liminaires	6
Pilotage stratégique Interreg 2014-2020	8
Campagnes d’audits et contrôles.....	8
Conclusions de la campagne d’audits d’opérations 2021-2022.....	8
Conséquences des campagnes d’audit d’opérations précédentes.....	9
Contrôle ex-post de la Commission européen.....	10
Campagne d’audit d’opérations 2022-2023.....	11
Avancement de la clôture	12
Avancement de la clôture FR.....	12
Avancement de la clôture CH.....	16
Retour sur la consultation écrite.....	16
Pilotage stratégique Interreg 2021-2027	17
Hiérarchisation des opérations et modification du DOMO	17
Le système de hiérarchisation des opérations.....	17
Les autres modifications du DOMO	19
AAC Stratégies territoriales	20
Modalités de mise en œuvre.....	20
OCS	21
Avancement de la programmation 21-27 – zoom sur les deux premiers dépôts	23
Communication et animation.....	25
LinkedIn	26
Monprojeteuropéen.....	26
Opérations d’importance stratégique.....	27
Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027	29
Interstep	30
Star ³	38
Trial Match 2.....	48
DISTANCE.....	58
OPTI-RÊVE.....	65
Placodist	71
ARC HORLOGER 2023-2025.....	77

Présentation des dossiers Interreg V 2014-2020.....	85
Naturopolis.....	86
Stop aux invasives	89
Living Lab.....	90
Cadyco	91

Le Comité de suivi s'est réuni le jeudi 11 mai 2023 en visioconférence sous la coprésidence, d'une part de l'Autorité de gestion, la Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Valérie PAGNOT, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté, et d'autre part de la Coordination régionale Interreg suisse (CRI) représentée par Frédéric BORLOZ, Conseiller d'Etat du Canton de Vaud et Président de la CRI.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- ALPY Philippe, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs
- DUBY-MULLER Virginie, Conseillère départementale de Haute-Savoie, Députée de la 4^{ème} circonscription de Haute-Savoie
- PAOLI Gérard, Vice-Président du Conseil départemental de l'Ain
- PELLELAT Cyril, Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Sénateur de Haute-Savoie
- SCHNEIDER Eloïse, Vice-Présidente du Conseil départemental du Jura

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BEVALOT Françoise, Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Bourgogne-Franche-Comté
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- CHAUDEUR Anaïs, Conseil départemental de l'Ain
- CHEVRIER David, Secrétariat général pour les affaires régionales Bourgogne-Franche-Comté
- COLLIN Jean-François, Conseil départemental de Haute-Savoie
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- DARBELLAY Yves, République et Canton du Valais
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- GUINARD Christine, Secrétariat général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- JEANCLER Vivien, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- LUTHIER Roland, Alliance (ARI-SO)
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- PAYOT Loris, République et Canton du Valais
- RUDNICKI Elise, Conseil départemental de Haute-Savoie
- SEILER Kim, Canton de Berne
- TRUCHOT Delphine, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Au titre de la CRI, aux côtés du Coprésident :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion, aux côtés du Coprésident :

- BRIDIER Jean-Pierre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CHAPPAZ Amélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DESTAING Emilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HUMBERT Aline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LAMBERT Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre de l'Autorité nationale française :

- PERILLI Andréa, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- GAMBA Véronique, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HALLIEZ Corinne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LAURENT Capucine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LEFEVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MUSSET Agi, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, CRI
- REVENCO Mădălina, Région Bourgogne-Franche-Comté
- De SAINT-LAURENT Judith, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BAUDELET Olivier, Commission européenne, DG REGIO
- FILEP Béla, Confédération suisse, SECO

En qualité d'observateurs :

- PISTOLET Catherine, Commissariat du Massif fu Jura

Excusés :

- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- VIREDAZ Gian-Valentino, République et Canton de Neuchâtel

Propos liminaires

Mme COUCHEPIN-VOUILLOZ, Présidente de la ville de Martigny, accueille les membres du partenariat. Elle se réjouit de recevoir le comité de suivi du programme Interreg France-Suisse à Martigny, une commune qui entretient des liens forts avec la Haute-Savoie et la vallée de Chamonix ainsi qu'avec le Val d'Aoste.

Mr BORLOZ ouvre le premier comité de suivi du programme Interreg France-Suisse VI 2021-2027 en présentiel. Il se réjouit de le co-présider aux côtés de Mme Valérie Pagnot et rappelle que la coopération transfrontalière est primordiale pour le développement de nos régions. Le programme permet d'impulser de nouvelles dynamiques et de répondre à des enjeux spécifiques transfrontaliers propres à chaque territoire.

Mme PAGNOT souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de droit du partenariat et souligne que ce comité, le troisième de la période 21-27, est le premier au cours duquel des projets seront sélectionnés. Elle salue également les nouveautés proposées par le programme, tant en termes de simplifications que d'outils avec les Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC). Mme PAGNOT rappelle ensuite les obligations de chacun au sein du partenariat afin de permettre l'émergence des meilleurs projets avant de conclure sur les enjeux à venir avec notamment la clôture du 14-20 qui demeure un sujet structurant.

Comité de suivi
Interreg 2014-2020 et 2021-2027
Pilotage Stratégique

Pilotage stratégique Interreg 2014-2020

Campagnes d'audits et contrôles

Conclusions de la campagne d'audits d'opérations 2021-2022

Mme CHAPPAZ présente les principaux points saillants de la campagne d'audits de l'année précédente :

- Plusieurs conclusions en apparence isolées mais qui présentent des risques d'incidences systémiques ;
- Plusieurs conclusions à l'encontre des bases légales en vigueur ;
- Retards très importants -> déjà des conséquences sur la campagne 2022-2023 ;
- Multiplication des phases contradictoires « invisibles » - au contraire des campagnes précédentes, la remise des rapports provisoires (RP) s'est systématiquement précédée de plusieurs demandes de pièces complémentaires, parfois sans réelle motivation, ajoutant à la charge des agents du service et des porteurs.

En dépit des difficultés rencontrées la campagne s'est achevée sur un taux d'erreur résiduel de 1,2%, soit inférieur au seuil de 2% à partir duquel des corrections financières sont infligées au programme.

Les principaux points de contention, qui ont pu ou non être levés en phase contradictoire, se concentraient sur les sujets suivants :

- Pour le projet SCIMA -> la justification des frais de personnel par des journaux de paie (pourtant une pièce prévue par l'Arrêté du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses) a été systématiquement remise en cause et les porteurs ont été contraints de fournir leurs bulletins de salaire.
 - Conséquence -> l'AG envisage de rendre obligatoire les BS sur la période 21-27, au risque de générer des tensions avec certains bénéficiaires.
- Dole-Tuffes -> deux marchés de mise en œuvre ont été intégralement écartés à cause d'une irrégularité sur la procédure de publication.
 - Les marchés en question qui couvraient des études environnementales et l'accompagnement du bénéficiaire dans les orientations de son chantier, ont dû être amendés à de nombreuses reprises, notamment à cause du recours déposés à l'encontre du projet par FNE. Or, le coût après modification des marchés dépassant 50% du montant initial, ils auraient dû être republiés, ce qui n'a pas été le cas. L'AG avait accepté les explications du SMDT rattachant les avenants à une procédure exceptionnelle, mais les arguments n'ont pas été jugés recevables par la CICC.

- CELESTE -> des irrégularités ont été prononcées à l'encontre de certains frais de personnel au motif qu'ils n'étaient pas explicitement rattachés à des work package de l'opération (NDLR : cette exigence des auditeurs découle d'une lecture abusive des feuilles de temps pourtant régulières fournies par le bénéficiaire et ne relève d'aucune disposition réglementaire en vigueur) et sur plusieurs marchés de faibles montants.
- EDDLAF -> remise en cause de la procédure de Déclaration d'absence de conflit d'intérêt au sein du Comité de suivi et du Pré-comité.
 - Les auditeurs poussent pour que tous les partenaires du programme se déclarent en absence de conflit d'intérêt en toute circonstance (et non plus uniquement lorsqu'ils sont effectivement en situation de conflit d'intérêt) au sein du Comité et du Pré-comité. L'AG a refusé d'accéder à leurs demandes.

Conséquences des campagnes d'audit d'opérations précédentes

Mme CHAPPAZ poursuit sa présentation sur les audits en rappelant aux membres du Comité de suivi les principales incidences systémiques sur les procédures du programme, et donc sur les projets, découlant des précédentes campagnes d'audit d'opérations :

- « Inéligibilité » des dépenses indirectes
 - Véhicules de service tous écartés depuis 2019
 - Menace sur les « petits consommables »
- Aides d'Etat
 - Remise en cause de positions nationales admises (expl : annexe 5 Régime RDI)
 - Aides publiques non notifiées à considérer comme du « de minimis »
 - Autofinancement public à compter dans la part publique
- Marchés publics
 - Forte exigence sur le contrôle du respect des règles de la commande publique -> nombreux porteurs concernés

En réaction à ces éléments, Mr BOLZANI attire l'attention de l'assistance sur la durée trop importante des audits. Non seulement ceux-ci font peser une menace constante sur les porteurs, mais en plus ils les contraignent fortement car pendant le temps de l'audit ils n'ont pas accès aux fonds européens, et parfois même aux fonds fédéraux. Ce risque pousse les porteurs à ne plus venir sur le programme.

Mme CHAPPAZ explique qu'effectivement l'audit ex-post sur les aides d'Etat mené, entre autres dossiers, sur TELSA, est particulièrement long. La Commission a déjà été relancée sur la durée anormalement longue de cet audit inédit.

Me BAUDELET répond que rien n'empêche de payer les porteurs même en cas d'audit. Si le contrôle conclut à des irrégularités, les bénéficiaires n'auront qu'à rembourser les indus.

Contrôle ex-post de la Commission européenne

Le sujet ayant été ouvert sur le projet TELSA, et suivant l'ordre du jour, Mme DESTAING est invitée à présenter l'état d'avancement de l'audit ex-post sur le régime d'aide d'Etat en faveur des infrastructures récréatives et sportives.

Cet audit vise 4 dossiers financés par les fonds européens de la Région BFC, dont Dole-Tuffes et TELSA sur Interreg France-Suisse. Formellement c'est la France qui est contrôlée sur son utilisation du régime susmentionné, ainsi même si les demandes de compléments parviennent au service instructeur et au porteur, elles transitent toujours par la DGCL au sein du ministère de l'intérieur, puis par la DAJA au sein de la Région. Cette chaîne d'interlocuteurs tend à opacifier le processus.

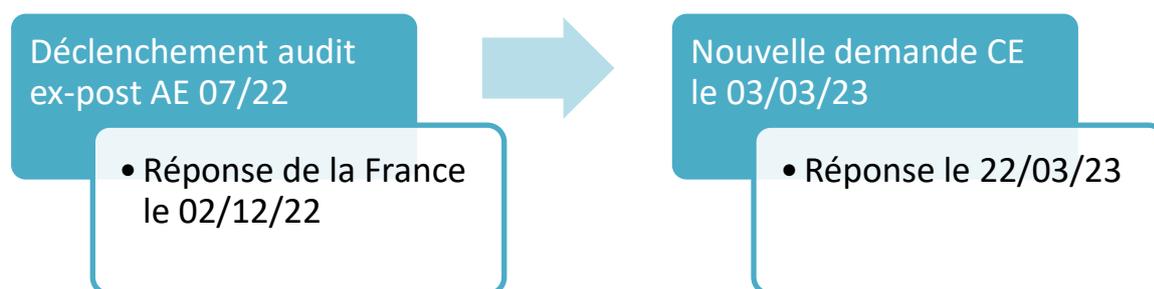


Figure 1 : chronogramme de l'audit ex-post

Mme DESTAING précise qu'à ce jour la CE n'a donné aucune information quant au traitement qu'il a pu être fait des pièces complémentaires transmises, ni même si celles-ci avaient été jugées pertinentes par ses auditeurs.

Les points sur lesquels portaient l'essentiel des demandes de la CE sont les suivants :

- Pour TELSA
 - Incitativité
 - Actualisation des coûts
 - Clé de répartition (indirectement)
 - Passation des marchés
 - Attribution marché exploitation du site
- Pour Dole-Tuffes
 - Actualisation des coûts
 - Passation des marchés

La question de l'actualisation des coûts, commune aux deux dossiers, fait référence à la méthode employée pour déterminer le montant d'aide maximum attribuable à l'opération, en utilisant un tableau dit de calcul de la « marge d'exploitation ».

Mme DESTAING informe l'assemblée qu'un courrier de la préfecture de région AuRA a été adressé à la DGCL afin d'alerter cette dernière sur les effets négatifs de cet audit sur les opérations contrôlées et solliciter une meilleure visibilité sur les délais de traitement.

Campagne d'audit d'opérations 2022-2023

Mme DESTAING poursuit son intervention par la présentation des dossiers sélectionnés par la CICC pour la campagne d'audit de l'année 2023 :

- Ligne des Horlogers II – Phase REA
 - Rencontre entre l'AG, le SC Fr et les auditeurs le 20/04/23
 - Visite sur place des auditeurs dans les locaux de SNCF Réseau à Dijon le 02/05/23
 - Deux sujets à risque ont émergé au cours des échanges :
 - La régularité de la passation des marchés – même si les conséquences d'une irrégularité sur le marché de travaux pourraient être grave, le risque est à nuancer car les pièces que les auditeurs ont pu examiner dans les locaux de SNCF Réseau semblent avoir satisfait à leurs exigences ;
 - Le plan de financement de l'opération – toute irrégularité sur le plan de financement est susceptible de remettre en cause le projet dans sa totalité.
- Potions de Culture
- NeoDiam
- SAIAD

Après cet état des lieux, Mme PAGNOT exprime un certain regret quant à la déconnexion entre la réalité de terrain des projets et les positions de l'UE. Elle souhaite que les élus de la Région BFC fassent part des contraintes qui pèsent sur porteurs dans les instances dans lesquelles ils siègent.

Mr BAUDELET souligne que si le porteur préfère être payé alors qu'il est encore sous le coup d'une procédure d'audit, rien ne s'y oppose. Il part du principe que normalement il ne devrait pas y avoir d'irrégularité et qu'en conséquence le porteur n'aura rien à rembourser. Concernant les échantillons, il est normal que le tirage soit un panachage de « gros » et « petits » projets.

Mr BRIDIER rappelle au représentant de la Commission que l'audit dont il est principalement question, l'ex-post, vise le régime d'aide d'Etat utilisé pour sélectionner les opérations contrôlées. Ainsi, la moindre irrégularité sera automatiquement considérée comme un manquement dans l'application du régime entraînant un taux d'erreur de 100% (*NDLR* : lorsqu'un régime est jugé inapplicable, l'opération sélectionnée sous couvert dudit régime est jugée inéligible dans sa totalité, c'est manichéen). Le risque va donc bien au-delà d'un simple petit recouvrement, tout particulièrement considérant la somme en jeu (plus de 1,7 M€) dont le remboursement après versement mettrait le porteur en grande difficulté.

Mme GUINARD demande à Mr BAUDELET si les conclusions de l'audit ex-post seront rendues simultanément ou projet par projet ? Plus particulièrement, elle s'interroge sur l'échéancier des conclusions concernant chaque projet.

Mr BAUDELET répond qu'il ne connaît pas le cas particulier de TELS A ni de cet audit ex-post. Toutefois, selon lui un audit n'est pas un exercice linéaire, après examen des pièces versées au dossier il est normal de revenir vers le porteur, parfois plusieurs fois.

Mme PAGNOT souhaite que Mr BAUDELET alerte la DG COMP de la durée de l'audit. Il serait bien d'avoir calendrier avec des dates limites et aussi des accusés de réception des pièces transmises.

Mr BOLZANI insiste sur le fait que pour les porteurs, les délais sont longs et handicapants. Il demande qu'un suivi plus régulier soit fait, notamment par l'envoi d'accusés de réception de la CE, ainsi qu'un calendrier plus précis.

Mr BRIDIER abonde dans le sens des précédentes interventions en ajoutant qu'une année entière pour un audit est un temps beaucoup trop long.

Mr le Coprésident BORLOZ conclut l'échange en exprimant le souhait auprès du représentant de la CE qu'à l'avenir le nombre d'audits soit limité et que leur durée soit mieux maîtrisée. Néanmoins, en l'absence de solutions immédiates pour régler les difficultés rencontrées sur les audits en cours, Mr BORLOZ propose à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour.

Avancement de la clôture

Avancement de la clôture FR

Les Coprésidents invitent Mr BRIDIER à détailler les données relatives à l'avancement de la clôture du programme IFS 14-20.

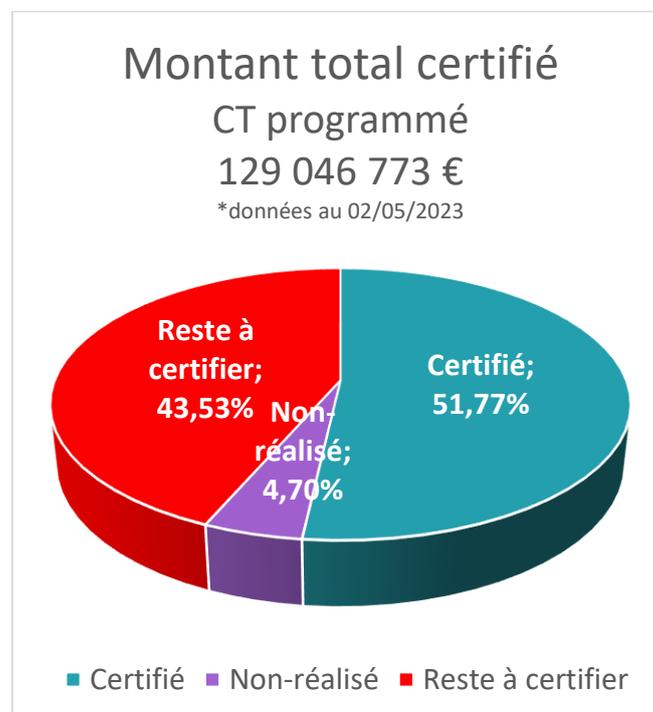


Figure 2 : total certifié pour la part française

A la date du 02/05/23, sur le coût total de l'ensemble des projets programmés au cours de la période 14-20, soit un peu de 129 M€, presque 52% ont été certifiés et la part FEDER correspondant versée aux bénéficiaires. Sur l'ensemble des opérations soldées, une sous-réalisation d'environ 6 M€ a été relevée, ce qui correspond à 4,7% du coût total programmé. En ajoutant cette sous-réalisation, qui correspond à des dépenses conventionnées qui n'ont soit pas été acquittées par les bénéficiaires, soit ont été écartées au motif d'irrégularités, le reste à certifier estimé s'élève à un peu moins de 44% du total sélectionné.

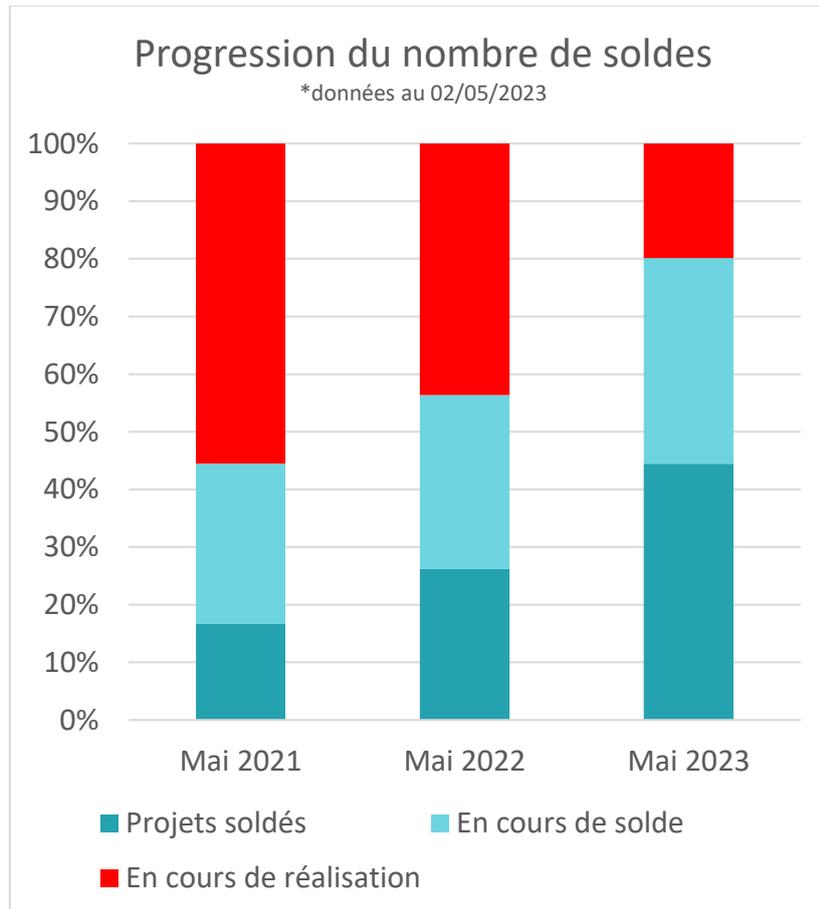


Figure 3 : comparaison sur 3 années glissantes du nombre d'opérations soldées

Ces résultats financiers sont à mettre en perspective des données quantitatives sur les projets. Au début du mois de mai ce sont 56 (NDLR : opérations d'AT comprises) projets qui ont été soldés, contre 33 un an plus et 21 en 2021. Sur le front des projets en cours de solde, 45 opérations sont en cours de traitement à divers stades, certaines sont proches du paiement tandis que d'autres viennent à peine de déposer leur demande de remboursement final, ce qui laisse un total de 25 opérations en attente de remontée de solde ou encore en cours de réalisation.

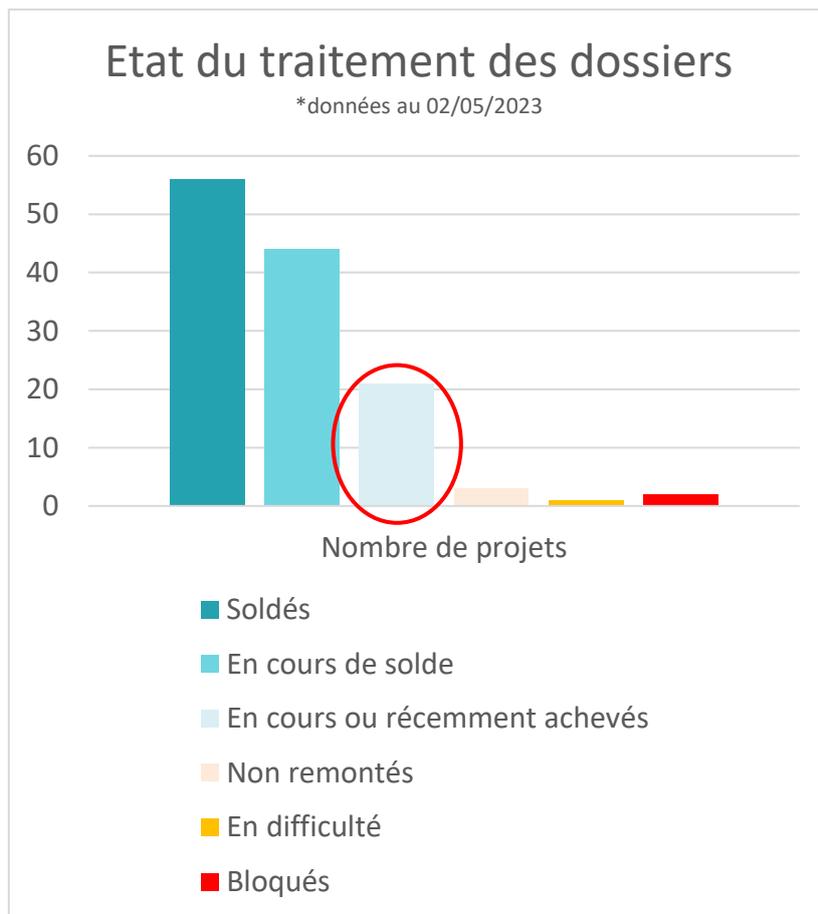


Figure 4 : état détaillé du traitement des dossiers

Depuis que ces mêmes données ont été présentées aux membres de la Cellule d'appui réunis à Delémont le 09/03/23, 3 projets de plus ont été soldés. Toutefois, il est important de noter que l'Autorité de certification connaît une certaine instabilité sur le front de ses ressources humaines dont la conséquence immédiate est qu'aucun paiement n'a pu être réalisé depuis le 16/03/23. L'AG, la Région BFC et l'AC mettent tout en œuvre pour solutionner la problématique de toute urgence.

La stratégie de relance des bénéficiaires menée par le SC FR au cours de ces derniers mois a porté ses fruits puisque sur les 10 projets identifiés comme étant en retard (hors situation de blocage ou difficulté), 7 ont présenté leur demande de remboursement finale depuis le mois de mars, ramenant les retardataires à 3 opérations. 1 seule opération est encore considérée comme en difficulté (ECHOSMILE) mais les 2 projets bloqués le sont malheureusement toujours (TELSA et BATHY3D).

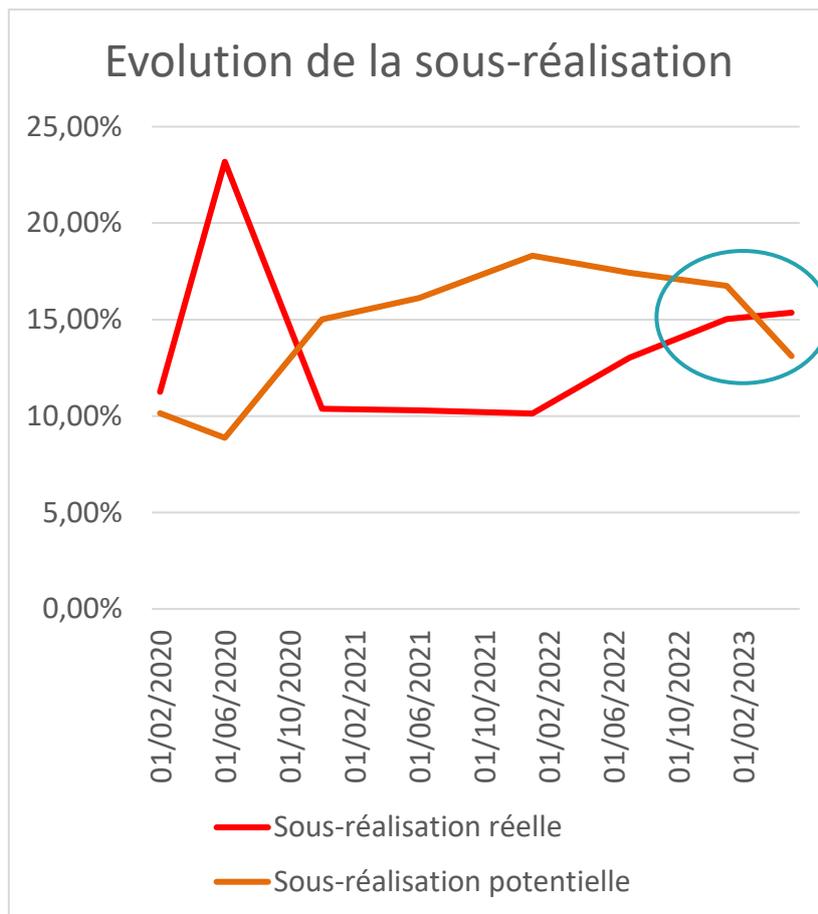


Figure 5 : évolution de la sous-réalisation dans le temps

Le phénomène de la sous-réalisation des opérations s’est avéré difficile à suivre avant 2022 car le nombre de projets soldés ne constituait pas un échantillon représentatif, et une unique opération très coûteuse, comme la Ligne Belfort-Delle, pouvait alors à elle seule bouleverser le taux moyen de sous-réalisation. Depuis le début de l’année 2022, le volume de projets soldés est devenu suffisant pour qu’une tendance « dure » se dégage, et le constat est que le taux de sous-réalisation n’a fait qu’augmenter pour se stabiliser aux alentours de 15,5% à ce jour (NDLR : pour mémoire le taux final du programme 07-13 s’est établi à 13%).

Malgré une baisse du taux de sous-réalisation projeté sur les projets en cours de solde, Mr BRIDIER ne pense pas que la tendance observée s’inversera. Pire, il est possible que celle-ci s’aggrave si la pénalité de 25% infligée au premier acompte de la Ligne des Horlogers travaux devait être maintenue au solde.

Deux facteurs principaux expliquent cette progression de la sous-réalisation :

- Des actions, et leurs dépenses afférentes, n’ont pu être menées par les bénéficiaires, notamment à cause du COVID-19 ;
- De nombreuses dépenses, pourtant conventionnées, ont été rendues inéligibles à la suite des campagnes d’audits successives, et l’AG a été contrainte d’intégrer la ligne de l’AA à ses procédures, écartant un nombre croissant de dépenses.

Avancement de la clôture CH

Mr QUADRONI présente à son tour l'avancement de la clôture du programme 14-20 pour la partie suisse, dont notamment la part NPR gérée par la CRI :

- Maquette NPR programmée : CHF 15'544'323.-
- Montant NPR versé : CHF 12'993'170.-, soit 84%
 - dont à des projets clôturés : CHF 11'392'99.-, soit 73%
- Nombre de projets clôturés : 86
 - dont projets avec reliquats : 34
 - reliquats totaux : CHF 717'838.-

L'avancement des paiements est satisfaisant de doit permettre clôturer le programme Interreg France-Suisse dans les délais du SECO.

Retour sur la consultation écrite

Mr BRIDIER revient brièvement sur la consultation écrite qui s'est déroulée du 25/04/23 au 10/05/23 afin de solliciter l'approbation du Comité de suivi sur la rédaction du RAMO 2022 et celle du Plan d'évaluation 2021-2027. En l'absence de réponse de la part des partenaires, leur avis a été considéré comme favorable.

Les deux Coprésidents interrogent l'assistance pour obtenir la confirmation de la validation de ces deux documents en l'état. Sans remarque supplémentaire, Mr BORLOZ prend acte de la décision du Comité. Mme PAGNOT remercie les participants et propose de poursuivre la séance.

Pilotage stratégique Interreg 2021-2027

Hiérarchisation des opérations et modification du DOMO

Le système de hiérarchisation des opérations

Mme DESTAING est conviée par les Coprésidents à exposer aux membres du Comité les tenants et aboutissants du système de hiérarchisation des opérations.

Mme DESTAING rappelle que la hiérarchisation répond avant tout à une obligation réglementaire faite aux programmes, énoncée à l'article 22.2 du Règlement (UE) 2021/1059, dit « règlement CTE », qui cite « *Pour la sélection des opérations, le comité de suivi (...) établit et applique des critères et procédures qui sont non discriminatoires et transparents (...) Les critères et procédures garantissent la hiérarchisation des opérations à sélectionner afin de maximiser la contribution des fonds de l'Union à la réalisation des objectifs du programme Interreg (...)* »

En vertu des dispositions énoncées dans cet article, il est nécessaire que le programme se dote d'un système de sélection non-discriminatoire et transparent. A ce jour, les procédures qui président au fonctionnement du programme IFS sont déclinées dans les DOMOs, dans les guides (pour ce qui est des documents à l'usage partagé entre l'AG, le SC, la CRI et les porteurs), mais aussi dans le DSCG et le manuel des procédures (réservés eux à l'usage interne de la DERI).

Ainsi, il reste encore à construire les critères et la hiérarchisation mentionnés explicitement par le règlement. Afin de garantir le principe de transparence, l'AG et la CRI ont souhaité faire figurer la matérialisation de ces deux exigences dans le DOMO général.

Mme DESTAING énonce le premier principe de ce nouveau système d'évaluation des projets, le respect obligatoire des dispositions énoncées aux chapitres 1, 2 et 3 du DOMO général, nommément :

- Capacité administrative du Chef de file et des partenaires ;
- Qualité de la dimension transfrontalière de la coopération ;
- Prise en compte des principes horizontaux ;
- Respect des critères d'éco-conditionnalité (lorsqu'applicables).

Chacun de ces critères est à considérer comme étant rédhibitoire, si un projet y déroge, il ne pourra pas être sélectionné par le Comité de suivi. La hiérarchisation quant à elle est plus à appréhender comme un classement permettant de mettre en valeur les meilleurs projets.

Les critères d'évaluation sont détaillés par Mme DESTAING dans leur intégralité, d'abord les critères « métiers » :

- Pertinence de la plus-value transfrontalière ;
- Cohérence, équilibre et qualité du partenariat ;
- Inscription dans les politiques et stratégies régionales et nationales ;
- Cohérence, qualité et crédibilité du projet en général ;
- Cohérence des choix techniques et caractère innovant ou exemplaire ;
- Cohérence des coûts du projet au regard des actions envisagées ;
- Pérennité du projet et transférabilité des résultats ;
- Retombées attendues, notamment d'un point de vue économique.

Qui doivent être évalués par les services métiers (Régionaux, de l'Etat, ou autre selon les besoins de l'opération) relevant de la thématique principale du projet en instruction, puis les critères du Secrétariat conjoint franco-suisse :

- Capacité administrative du Chef de file et des partenaires ;
- Qualité de la dimension transfrontalière de la coopération ;
- Contribution aux indicateurs de réalisation et de résultat ;
- Capitalisation de projets antérieurs ;
- Qualité du budget et du plan de financement ;
- Qualité de la prise en compte des obligations liées aux règles de la commande publique (lorsque pertinent) ;
- Cohérence du plan de communication ;
- Cohérence des livrables proposés ;
- Prise en compte des principes horizontaux ;
- Respect des critères d'éco-conditionnalité (lorsqu'applicables).

Mme DESTAING expose enfin le fonctionnement de l'évaluation en elle-même. Chaque critère (métier ou SC) rejoint une appréciation parmi 6 différentes correspondant à une note allant de 0 à 5, la note finale étant calculée de la façon suivante :

- ¼ appréciations des critères relevant l'évaluation du secrétariat conjoint FR ;
- ¼ appréciations des critères relevant l'évaluation du secrétariat conjoint CH ;
- ¼ appréciations des critères relevant de l'évaluation des services métiers en France ;
- ¼ des critères relevant de l'évaluation des services métier en Suisse.

Insatisfaisant	Passable	Satisfaisant	Bien	Très bien	Excellent
0	1	2	3	4	5

Figure 6 : tableau des appréciations et leurs notes correspondantes

Mr PELLEVAL approuve le processus d'évaluation tel que présenté mais demande que la mention suivante soit rajoutée dans le DOMO : « *Les opérations sont classées selon ces notations qui servent de base aux échanges en Comité entre les partenaires, qui procèdent à la sélection définitive.* »

Mr BAUDELET estime que le principe est implicite mais concède qu'il peut être judicieux de l'écrire.

Mr BOLZANI et Mme PAGNOT sont favorables à cette modification.

Les autres modifications du DOMO

Mr BRIDIER rappelle que le premier objet des modifications apportées au DOMO résulte de la nécessité de doter le programme d'un système d'évaluation et de hiérarchisation conforme aux dispositions réglementaires en vigueur. Outre les changements introduits au titre de l'évaluation des opérations, diverses modifications sont soumises à l'approbation du Comité de suivi :

- Meilleure lisibilité des critères d'éligibilité
- Ajout du critère d'éco-conditionnalité
- Plus grande transparence sur l'analyse de la capacité financière (particulièrement son aspect éliminatoire)
- Révision du tableau des options de coûts simplifiés
 - Intégration de l'OCS CH
 - Présentation plus compréhensible pour les porteurs

Mr BORLOZ propose d'approuver officiellement tous ces amendements. En l'absence d'opposition, ils sont tous acceptés.

Le DOMO général modifié pour intégrer, notamment le processus d'évaluation des projets en vue d'établir une hiérarchie de ces derniers est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité de suivi.

AAC Stratégies territoriales

Modalités de mise en œuvre



Figure 7 : périmètre territorial

Mme GASSER rappelle aux membres du Comité les grandes étapes de la construction de l'outil « Plan territorial intégré de coopération » (PTIC) dont l'objectif est de permettre, à terme, une meilleure association des partenaires territoriaux au programme Interreg France-Suisse et ainsi d'encourager au développement d'une territorialisation de la zone de coopération.

Une fois présenté le périmètre géographique des différents territoires de coopération de proximité identifiés lors de l'étude menée par le cabinet Teritéo, Mme GASSER définit ce qu'est un PTIC au sens du programme IFS :

- Un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, associations, etc.) associant des territoires franco-suisses. L'élaboration du diagnostic territorial doit s'appuyer sur des temps de concertation ;

- Un plan d'action déclinant la stratégie définissant une liste de projet prévus (2 projets destinés à être financés au titre des objectifs spécifiques du programme Interreg France-Suisse et possibilité d'intégrer des projets hors Interreg) ;
- En transversalité, le plan d'action doit également comporter un volet de gouvernance et d'animation du plan.

Pour ce faire, et suivant les travaux menés avec Teritéo, l'AG et la CRI ont proposé de retenir une sélection par Appel à candidature (AAC) en deux volets complètement indépendants l'un de l'autre :

- Volet A « Emergence » du PTIC où seront soutenues la structuration de la stratégie territoriale et la formalisation du plan d'action.
- Volet B « Déploiement » du PTIC qui sera composé de :
 - l'animation du plan, sur toute sa durée de mise en œuvre, soutenue sous l'égide de la Priorité 5.
 - les projets individuels s'intégrant dans la stratégie, financés via les Priorités thématiques.

Le but est de permettre aux territoires de se structurer à leur rythme. En effet, un territoire manquant encore de maturité pour mener à bien une stratégie peut choisir de passer par le volet A avant de candidater au B tandis qu'un territoire plus structuré s'étant déjà doté d'une stratégie peut directement déposer un dossier sur le volet B.

L'élaboration des PTIC s'est inscrit dans un temps long. Si la réflexion sur l'opportunité de territorialiser l'action du programme Interreg a été soulevée dès l'année 2019, la forme même de l'outil, notamment le recours à un AAC, est plus récente. Afin de donner aux partenaires une complète visibilité sur le processus enclenché, Mme GASSER rappelle le calendrier des échéances passées et à venir :

- Validation du principe d'un AAC lors du comité de suivi du 12 décembre 2022 ;
- Stabilisation des éléments de mise en œuvre lors de la cellule d'appui du 9 mars 2023 ;
- Démarrage de la communication dédiée le 10 mars 2023, dont notamment un webinaire spécial le 29 mars 2023 ;
- Ouverture de l'AAC sur le volet A du 2 mai au 23 juin en vue d'une décision lors du Comité de suivi du 16 novembre 2023 ;
- Ouverture d'un prochain AAC « Emergence » en novembre 2023.

OCS

Mr BRIDIER revient sur le principal instrument de simplification proposé par l'AG / CRI, sur recommandation du cabinet Teritéo, afin de déployer efficacement les PTIC : les OCS de type « montant forfaitaire ».

Toutefois ce chantier en cours va au-delà des seuls PTIC puisqu'il a été élargi à la construction d'une OCS dédiée à tous les projets Interreg « classiques ». 3 options sont en travaux :

- Forfait « Emergence » -> soutien au montage d'une Stratégie territoriale (ST) ;

- Forfait « Déploiement » -> accompagnement au déploiement d'une ST ;
- Forfait « montage » -> coûts de préparation (hors PTIC) (NDLR : soutien financier apporté aux porteurs pour la phase de construction d'une opération Interreg).

Quelques interrogations sur la répartition des montants entre la France et la Suisse demeurent, notamment pour le forfait « montage », mais les instruments sont proches d'être soumis à la CICC pour validation ou approbation formelle, selon l'OCS. Celles nécessitant approbation formelle devront ensuite être envoyées à la CE pour achever le processus et les rendre opérantes.

A ce jour les montants des différents forfaits ne sont pas totalement stabilisés, cependant ils devraient respecter les ordres de grandeur suivants :

OCS	Coût total	Coût FR	Part FEDER	Coût CH	Part fédéral + cant.
Émergence	150k € ou CHF	75k €	60k €	75k CHF	Prise en charge à 100%
Déploiement - provisoire	99k € ou CHF (base annuelle)	49.5k €	39.6k €	49k CHF	
Montage	30k € ou CHF	20k €	Dépendra du taux du projet	10k CHF	Dépendra du taux du projet

Figure 8 : montants indicatifs des OCS en cours d'élaboration

Mr BORLOZ invite les participants à intervenir s'ils le souhaitent.

Mme BEVALOT approuve l'outil dont les objectifs sont concordants avec ceux dessinés par le CESER BFC. Selon elle il est important de soutenir des projets de coopération transfrontalière à l'échelle locale et de créer des conditions favorables à une coopération transfrontalière reconnaissant l'échelle du bassin de vie.

Mr BAUDELET juge qu'il s'agit d'une très bonne initiative pour la dimension locale et l'approche intégrée, notamment par le fait qu'elle ne soit pas limitée à certaines thématiques. Il estime que cet outil permet la promotion d'une vision sur le long terme pour un territoire par l'intermédiaire de la mise en œuvre de projets de court terme, impliquant les acteurs de terrain. Ce type de démarche est encouragé par la CE, de même que le recours aux OCS. Me BAUDELET adresse ses félicitations au programme pour cette approche.

Mme la Coprésidente PAGNOT affirme que les collectivités de la zone de coopération partagent cet avis, l'outil a été accueilli très favorablement et certains territoires s'en emparent déjà avec satisfaction. Elle est convaincue que le travail produit dans le cadre de ces PTIC sera de qualité car émanant du terrain.

Mme COUSSOT demande à l'AG si un mandat donné à prestataire en Suisse pour l'écriture de la stratégie peut être éligible.

Mme DESTAING répond que le principe même du forfait dispense les porteurs et le contrôleur de premier niveau (CPN) de vérifier les dépenses du projet de manière exhaustive. Le montant forfaitaire sera octroyé uniquement aux projets programmés.

Mr le Copräsident BORLOZ constate que ce nouvel instrument fait l'unanimité au sein des représentants du Comité de suivi et juge pour sa part que le forfait constitue une vraie voie de simplification. Il remercie les équipes techniques pour leur travail.

Avancement de la programmation 21-27 – zoom sur les deux premiers dépôts

Mme DESTING est invitée à ouvrir le sujet des deux premières vagues de dépôts de la programmation 2021-2027, jugées très faibles en nombre de projet en comparaison des générations précédentes du France-Suisse.

En propos liminaire Mme DESTAING rappelle que même si la totalité de l'enveloppe FEDER allouée au programme IFS 14-20 a pu être programmée, cela masquait le fait que le nombre total de projets n'était pas si important que cela. En effet, seuls 126 projets (AT comprise) ont été sélectionnés sur 192 candidatures enregistrées dans Synergie-CTE, ce qui est faible. A titre de comparaison ALCOTRA a reçu plus de 60 candidatures sur son premier AAP 21-27 et Espace Alpin recevait environ 200 candidatures par AAP en 14-20, pour un programme doté de 140 M€ de FEDER. Le fait est que le programme Interreg France-Suisse n'a jamais été submergé par les candidats aspirant à un financement et que seule une faible sélectivité a permis au Comité d'engager la totalité de l'enveloppe.

De plus, il est important de relever que 1/3 des projets 14-20 sont portés par deux acteurs : l'UFC et l'USMB. L'UFC étant impliquée dans une dizaine de projets en attente de solde, elle fait le choix dans l'attente de la clôture de ne pas précipiter le dépôt de ses futurs dossiers 21-27 (cf. FOCUS) prudence qui a été encouragée par l'AG à la lumière de ce qu'il reste à traiter sur le 14-20. L'USMB quant à elle a exprimé son souhait de ne plus solliciter d'Interreg, à la suite notamment de différents projets qui se sont mal terminés (CRENHOM, EASY-PHI, TRANSFRONTOUR, etc.). Avec la défection de ces deux partenaires, le programme perdrait l'équivalent d'une quarantaine de projets.

Il est important de relever que plusieurs projets ont vu les relations entre les porteurs français et suisses se dégrader, parfois au point où lesdits porteurs ne veulent plus faire de coopération transfrontalière, malgré un déroulé en apparence satisfaisant, tant sur le fond que sur la forme. Néanmoins ce phénomène est très difficile à évaluer.

Sur le volet administratif du programme, particulièrement pour la partie française, de nombreux porteurs ont été échaudés par les difficultés de gestion rencontrées (retards des paiements, instabilité réglementaire, irrégularités en hausse...) et ne souhaitent plus s'exposer aux turpitudes du programme. Ils estiment que le jeu n'en vaut pas la chandelle, phénomène qui est mis notamment en

exergue par les porteurs 14-20 qui renoncent à leurs remontées de dépenses car trop complexes face à la faiblesse des montants espérés.

Ces difficultés de gestion, qui sont allées croissant à mesure que les conclusions des campagnes d'audits d'opérations successives ont été intégrées aux procédures du programme et infligées aux porteurs, parfois bien après la programmation de leur projet, font écho à un certain manque d'ingénierie de projet. Au-delà de la communication ou de l'animation, le cœur du problème est en effet le montage. Quand un projet arrive au stade de la FPP est qu'il n'est pas prêt, il est déjà trop tard. Si les manquements sont d'ordre cosmétique et ne remettent pas en cause l'opération, alors c'est largement rectifiable par les équipes avant l'instruction. Le cas contraire, ce n'est pas rattrapable et le projet sera éconduit ce qui peut générer des frustrations proportionnelles à la temporalité du rejet. Plus le rejet intervient tardivement, pire est la réaction du porteur qui pense que l'aide lui est due et n'accepte donc pas le refus de subvention. L'accompagnement technique en amont est crucial pour garantir de bons dépôts en quantité suffisante.

Proposition est faite aux membres du Comité de donner mandat à la Cellule d'appui pour travailler sur ces questions, identifier précisément les causes du reflux et de développer des solutions visant à redonner de l'attractivité au programme.

Mme la Coprésidente PAGNOT regrette ce manque de dynamisme au démarrage du programme qu'elle lie à la sécurisation des opérations et au besoin d'ingénierie. Elle estime que c'est à l'ensemble des membres du Comité de contribuer à lever ces freins, d'animer les territoires.

Mr le Coprésident BORLOZ souhaite un renforcement de l'encadrement des projets côté suisse également. Pour lui l'accompagnement est primordial.

Mr BAUDELET juge préoccupant le fait qu'aussi peu de projets émergent du terrain. L'absence de compétition se traduit par l'impossibilité de sélectionner les meilleurs projets, comme il n'y a pas de choix le programme prend ceux qui arrivent. Un risque de cette situation, au-delà la sanction immédiate du dégageant d'office, est que les fonds alloués soient considérés comme trop importants et que l'enveloppe d'IFS soit diminuée pour la prochaine programmation. La promotion du programme est indispensable, et chaque membre du Comité peut s'acquitter de cette tâche sur son territoire. Le SC accompagne déjà les projets, peut-être une solution pour rendre le programme plus attractif serait de renforcer l'utilisation des OCS. Relancer la réflexion sur le fonds pour petits projets serait une autre piste. En termes de sélection d'opérations, le ratio idéal est de 4 candidats pour 1 projet sélectionné.

Mr GROSJEAN explique que son territoire, le Canton du Valais, est aussi impliqué dans le programme ALCOTRA. Il constate qu'en règle générale les projets sont portés par des organismes académiques et des « grosses » structures car ce sont des acteurs qui ont la capacité et les connaissances pour supporter la lourdeur du dispositif Interreg. Il imagine difficilement comment de petites communes ou entreprises seraient capables de porter des projets, en effet celles-ci manquent de connaissances et de RH, s'appuyant régulièrement sur des partenaires académiques. Il estime qu'en tant que délégué Interreg, il lui appartient de faire un premier tri. Par exemple il s'emploie à freiner les ardeurs des

universités qui ont pour mission de trouver des fonds CH et UE. Depuis l'arrêt de la participation de la Suisse au programme Horizon, les instituts d'enseignement supérieur ont été contraints de se tourner vers IFS, mais les opérations proposées ne correspondent pas aux besoins du territoire. Mr GROSJEAN se dit partagé entre susciter l'intérêt des acteurs économique et freiner les ardeurs des académiciens.

Mme BEVALOT partage ce constat.

Mr BOLZANI n'est pas convaincu par l'intérêt de l'animation et la promotion. D'après lui les porteurs sont désabusés, découragés par la lourdeur administrative et les contraintes réglementaires. Avant de faire de la promotion, il faut s'interroger sur les raisons de ce manque d'attractivité. Ce programme est chronophage donc il n'y a que peu d'institutions qui peuvent se permettre de se lancer dans un projet interreg, seulement celles qui ont les reins solides. La conséquence est que de bons projets ne peuvent pas voir le jour

Mr BAUDELET rappelle que la recherche n'est pas éligible sous Interreg, seule peut être envisagée la recherche appliquée/innovation avec impact sur le terrain. Il cite l'exemple du projet SYNAQUA financé au cours de la période 14-20. Concernant les difficultés rencontrées, Mr BAUDELET propose d'évaluer les 3 obstacles administratifs les plus souvent rencontrés. Il est convaincu que l'origine de ces obstacles n'émane pas de la CE. Il reste dubitatif sur la complexité administrative, arguant que les grands principes guidant la mobilisation des fonds européens (respect des règles de la commande publique, illégalité des aides d'Etat) ont une finalité noble.

Mme HUMBERT répond que le problème ne réside pas dans les principes, avec lesquels tout le monde est d'accord, mais dans leur application opérationnelle. Toutes les obligations se traduisent bien trop souvent par un manque de bon sens. Tous les acteurs impliqués dans l'utilisation des fonds européens savent qu'ils doivent rendre des comptes à des entités de contrôle, d'ailleurs les porteurs intègrent ces contraintes, dans la limite de leurs RH. Rattacher une dépense à une opération est quelque chose de maîtrisé aujourd'hui, mais un achat aussi simple que celui d'une multiprise conduit à un nombre disproportionné de vérifications au nom d'un principe noble, plaçant le bénéficiaire en permanence sous le coup d'une suspicion de fraude. Cet état d'esprit soupçonneux explique le découragement croissant chez les candidats. Il est impératif de se montrer transparent sur ce qui attend les porteurs de projet. Il faut que les futurs bénéficiaires soient mieux armés dès le départ. Le changement constant de règles en cours de programme constitue une vraie difficulté. La CE et la CICC se contentent de juger a posteriori sans jamais donner de cap ou de règles claires, alimentant cette instabilité qui repousse les porteurs de projet potentiels.

Mr le Coprésident BORLOZ souligne qu'il est normal et attendu que l'utilisation d'argent public réponde à des critères précis ; il est logique qu'un porteur rencontre des difficultés lorsqu'il va se lancer pour la 1^{ère} fois dans un projet Interreg, c'est pour cela qu'il faut l'accompagner. Il estime nécessaire qu'un groupe de travail dédié se penche sur cette question. Il propose à la Cellule d'appui qui se réunira en septembre de révoquer ce débat.

Communication et animation

Mme LAMBERT présente aux membres du Comité les principaux points clefs de la stratégie de communication pour la programmation 21-27.

Un état des lieux des actions de communication menées sera effectué à chaque Cellule d'appui afin que le partenariat du programme ait une visibilité exhaustive sur le sujet.

Un calendrier partagé des événements de promotion a été créé pour permettre à tous les membres du partenariat de se tenir mutuellement informés des actions d'animation entreprises sur leurs territoires respectifs et de solliciter l'intervention de membres de l'AG, de la CRI et bien sûr du SC, selon les besoins. Mme LAMBERT insiste auprès des membres du Comité pour que chacun fasse sa part et remplisse les informations pertinentes dans ce tableau, précisant qu'elle en sera la référente aux côtés de Mr QUADRONI.

Deux webinaires ont été organisés au cours du 1^{er} semestre de l'année 2023 :

- Le 21/03/2023, intitulé « partenaires français : comment bien remonter le solde de vos projets ? »
- Le 29/03/2023, dédié à l'AAC PTIC

LinkedIn

Mr QUADRONI affiche la nouvelle page LinkedIn du programme Interreg France-Suisse lancée le 01/12/2022. Depuis ce jour, 12 publications y ont été faites et 116 personnes ou entités s'y sont abonnées.

Il invite les partenaires, et les porteurs de projets, à relayer le compte et ses publications, ainsi qu'à transmettre des propositions de contenus. L'objectif est de renforcer la présence numérique du programme et de susciter des vocations au-delà des cercles habituels de diffusion de l'information Interreg France-Suisse.

Monprojeteuropéen

Mr PERILLI introduit l'adresse générique « monprojeteuropéen@bourgognefranchecomte.fr » par l'intermédiaire de laquelle des porteurs de projets en recherche de financements européens peuvent facilement s'adresser à la DERI.

Les objectifs de ce nouvel outil, passée la facilitation de la première prise de contact des candidats, sont de :

- Orienter au mieux le projet en dirigeant le porteur vers le bon financement européen disponible, ou à l'inverse lui indiquer qu'il n'y en a pas en lien avec son projet ;
- Rediriger les porteurs potentiels/porteurs vers le bon interlocuteur qui pourra les accompagner ensuite vers la définition de son projet dans le respect des règles européennes.

MPE est devenu la porte d'entrée vers les fonds européens de la Région BFC, et les chargés de mission animation s'emploient à évoquer Interreg dans chacune de leurs interventions. La stratégie d'animation déployée l'est pour les tous les fonds européens confondus. Afin de donner plus de visibilité à ce guichet d'accueil, une tournée des départements sera réalisée dans les mois à venir.

Opérations d'importance stratégique

Mme HUMBERT effectue un point d'avancement sur les projets stratégiques du programme :

- INTERSTEP : soumis à ce Comité pour sélection
- Tramway Grand Saconnex-Ferney : plusieurs échanges. Accompagnement renforcé pour sécurisation juridique
- Projets ferroviaires : remise en question sur le fond par audit Ligne des Horlogers -> attente du rapport provisoire (en suspens : Liaison entre Evian-les-Bains – Saint Gingolph ; Ligne ferroviaire Saint Gervais – Vallorcine – Châtelard – Martigny)
- En attente : BHNS Sciez-Genève

Mr le Coprésident BORLOZ sollicite l'assistance pour des questions ou des commentaires. En l'absence de réaction, il clôt les travaux de la matinée de même que la session pilotage stratégique du Comité de suivi et invite le Professeur Jakob Rager à présenter les projets Histo-Réno et PACs-CAD, financés dans le cadre du programme 14-20, aux membres du Comité.

Comité de suivi
Interreg 2014-2020 et 2021-2027
Sélection et modification des opérations

Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027

Projets inscrits à l'ordre du jour : pour sélection

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
20016	I	5	Interstep	2022-01	
20025	I	7	Star³	2022-10	
20023	II	1	Trial Match 2	2022-09	
20024	II	1	Distance	2022-05	
20019	II	1	OPTI-REVE	2022-06	
20022	II	2	Placodist	2022-03	
20017	IV	6	ARC HORLOGER 2023-2025	2022-07	

Modification de projets programmés : pour AVIS

Pas de modification de projet pour ce comité

Modification de projets programmés : pour INFORMATION

Pas de modification de projet pour ce comité

Interstep

IDENTIFICATION

Nom du projet		INTERSTEP	
Identifiant SYNERGIE		20016	
Nom du chef de file FR		Annemasse - Les Voirons Agglomération	
Nom du chef de file CH		Service Industriel de Genève	
Durée du projet	Date de démarrage	2022-11-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2023-12-31	
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.5 : Soutenir des mesures en faveur de l'accès à l'eau et d'une gestion durable de l'eau	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	14/09/2022	15/11/2022
Suisse	14/09/2022	15/11/2022

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Annemasse – Les Voirons Agglomération	Autorité publique locale	Chef de file	France	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Services Industriels de Genève	Entreprise de droit public autonome	Chef de file	Suisse	Région Lémanique	Genève
Etat de Genève - Office cantonal de l'eau	Administration publique	Partenaire	Suisse	Région Lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Le projet s'inscrit au sein de la priorité 1 : neutralité carbone et transition écologique, Objectif spécifique 5 : gestion durable de l'eau. Le projet consiste en la création d'une interconnexion entre la STEP d'Ocybèle, en France, et la STEP de Villette, en Suisse, afin de traiter en commun (sur le site de Villette) les micropolluants présents dans les eaux en aval du traitement, et actuellement rejetés dans l'Arve. Ce procédé permettra d'éliminer au moins 80 % des micropolluants organiques présents. Il permettra une gestion concertée du milieu aquatique transfrontalier et des ressources environnementales en répondant à un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau de l'Arve et de la protection de la nappe du Genevois.

- Actions principales

Le projet s'articulera autour de trois groupes d'activités :

Phase I : Études de maîtrise d'œuvre du projet du collecteur de transfert

Phase II : Réalisation des travaux du collecteur de transfert

Phase III : Agrandissement de la Step de Villette

- Résultats attendus

Le projet a pour objectif principal d'assurer la défense de la ressource en eau du bassin du Genevois (Genève, Pays de Gex, CCG, et Annemasse Agglo) grâce à la protection de l'Arve qui réalimente la nappe du Genevois. Les résultats attendus sont les suivants : validation du projet final et du budget requis, puis consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, livraison des travaux du collecteur de transfert et la livraison des travaux de l'agrandissement de la STEP de Villette.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	0,00	6 712,95	6 712.95
Frais de bureau et administratifs	0,00	1 006.95	1 006.95
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	99 703.40	0,00	99 703,40
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	2 138 909.71	13 314 414.00	15 453 323.71
Total des dépenses	2 238 613.11	13 047 795.08	15 286 408.19
%	14.39 %	85.36 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	447 722,62	20.00	1 589 476.53	12,18	2 037 199,15	13.33
Annemasse Agglomération	447 722,62	20,00	0,00	0.00	447 722.62	2.93
SIG	0,00	0,00	1 581 756,63	12.12	1 581 756.63	10.35
Etat de Genève - Office cantonal de l'eau	0,00	0.00	7 719.90	0.06	7 719.90	0.05
FEDER	1 451 955,49	64.86	0,00	0.00	1 451 955,49	9.50
Contreparties publiques	338 935,00	15.14	0,00	0.00	338 935,00	2.55
Agence de l'eau	250 000,00	11.17	0,00	0.00	250 000,00	1.64
Département Haute-Savoie	88 935,00	3.97	0.00	0.00	88 935,00	0.58
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	11 458 318,55	87.82	11 458 318.55	74.96
Office Fédéral de l'Environnement	0,00	0.00	11 458 318,55	87.82	11 458 318.55	74.96
Total des financements	2 238 613,11	14.64	13 047 795,08	83.36	15 286 408,19	100.00
Total éligible	2 238 613,11	100.00	13 047 795,08	100.00	15 286 408,19	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.99 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	0,00	6 659,25	6 659,25
Frais de bureau et administratifs	0,00	998,89	998,89
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	98 905,77	0,00	98 905,77
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	2 121 798,43	12 935 754,58	15 057 553,01
Total des dépenses	2 220 704,21	12 943 412,72	15 164 116,92
%	14.64 %	85.36 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	444 140,84	20.00	1 569 102,58	12.12	2 020 901,56	13.33
Annemasse Agglomération	444 140.84	20.00	0,00	0.00	444 140.84	2.93
SIG	0,00	0.00	1 569 102.58	12.12	1 569 102.58	10.35
Etat de Genève - Office cantonal de l'eau	0,00	0.00	7 658.14	0.06	7 658.14	0.05
FEDER	1 440 339,85	64.86	0,00	0.00	1 440 339.84	9.50
Contreparties publiques	336 223,52	15.14	0,00	0.00	336 223.52	2.22
Agence de l'eau	248 000,00	11.17	0,00	0.00	248 000.00	1.64
Département Haute-Savoie	88 223,52	3.97	0,00	0.00	88 223.52	0.58
Interreg fédéral suisse	0;00	0.00	0.00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	11 366 652.00	87.82	11 366 652.00	74.96
Office Fédéral de l'Environnement	0,00	0.00	11 366 652.00	87.82	11 366 652.00	74.96
Total des financements	2 220 704,21	14.64	12 943 412,72	85.36	15 164 116,92	100.00
Total éligible	2 220 704,21	100.00	12 943 412,72	100.00	15 164 116,92	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier quasiment complet dès le dépôt, quelques éléments complémentaires ont été sollicités et apportés par le chef de file français. Il reste à ajuster les plans de financement dans Synergie-CTE.

Synthèse des notes : 88.73 /100

Côté Suisse :

Dossier complet, les différents financements ont été ajustés.

L'avis-métier est en cours de préparation.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
38.73/50	46.25/50	40.00/50	35.00/50	40.00/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
---	-----------

Côté français :

- Un bémol que l'on pourrait évoquer sur ce dossier est le manque d'information sur la nature de ces micropolluants et de mesures de lutte à la source contre ces substances qui sont largement encouragées dans les stratégies nationales et régionales. Merci d'apporter plus de détails à propos de cette question.
- Le dossier ne donne pas suffisamment de détails sur les procédés mis en œuvre, merci de détailler ce point.
- Vous voudrez bien nous donner des éléments complémentaires quant à la pérennité du projet, plus précisément sur la question de reproductibilité du projet, comment envisagez-vous de faire connaître les résultats du projet à d'autres acteurs ?
- En vue des éléments apportés au cours de l'instruction du projet sur les obligations en matière de communication, merci de préciser et détailler toutes les actions de communication prévues.

Côté suisse :

Un avis externe au canton de Genève a été sollicité, mais n'est malheureusement pas encore disponible. Nous nous réservons le droit de formuler des demandes complémentaires côté suisse dans les prochains jours. Nous ferons le point sur la complétude du dossier également.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Avis favorable à la suite au pré-comité, pas de réserves sur ce projet, Une demande de compléments a été envoyée au porteur suite au pré-comité.

Concernant l'information sur la nature de micoppolouant et de mesures de lutte à la source contre ces substances, le porteur mentionne que dans le cadre de projet de traitement commun des micropolluants entre les SIG et Annemasse Agglo, le traitement mis en place vise à traiter les micropolluants organiques. A défaut de réglementation française et pour satisfaire à la réglementation suisse, il a été choisi de retenir les 12 molécules de l'ordonnance du DETEC n° 814.201.231 comme indicateur de performance du traitement épuratoire. Des campagnes d'analyses ont été réalisées au niveau des deux stations d'épuration, qui ont permis de confirmer la présence de micropolluants. Il a été retenu une solution de traitement par lit fluidisé de charbon actif en grains ou micro-grains. Cette technique, dans laquelle l'on fait circuler les eaux à traiter à travers du charbon actif, permet de capter une grande diversité de polluants organiques sans risque de création de sous-produit. L'objectif est de capter au moins 80% des micropolluants organiques présents dans les eaux usées entre l'entrée en STEP et le rejet dans le milieu naturel.

Concernant la pérennité du projet : le projet de traitement des micropolluants a été conçu avec une coopération entre Annemasse Agglo et les SIG d'une durée minimum de 25 ans. Ce projet permet de répondre à la problématique du traitement des micropolluants dans les eaux usées, qui sont à ce jour retrouvés dans la quasi-totalité des milieux. Un exemple est la problématique des PFAS (des substances per- et polyfluoroalkylées de la catégorie des micropolluants) dont une étude récente du « Forever Pollution Project », constituée de dix-huit partenaires à l'échelle internationale, dresse la cartographie à travers l'Europe.

Concernant les actions de communication prévues, le porteur a apporté le plan de communication dédié au projet Interstep.

Côté suisse :

L'avis du service consulté est favorable.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

Les représentants du Canton de Genève et du Département de Haute-Savoie étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, ils ne participent pas aux débats en séance

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mme la Coprésidente PAGNOT valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Favorable
--------------------------------	-----------

IDENTIFICATION

Nom du projet		Star ³	
Identifiant SYNERGIE		20025	
Nom du chef de file FR		Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH)	
Nom du chef de file CH		DEMARCHE, société coopérative	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-05-01	
	Date d'achèvement	2025-10-31	29
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature, la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, notamment en milieu urbain, et réduire toute forme de pollution	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	16/09/2022	23/09/2022
Suisse	16/09/2022	23/09/2022

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH)	Organisme de soutien aux entreprises	Privé	FR	Rhône-Alpes	Rhône
Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (CTIPC)	PME	Privé	FR	Rhône-Alpes	Ain
Rhône Emploi et Développement (REED)	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FR	Rhône-Alpes	Ain
Association Collectif Textile Franc-Comtois (CTFC)	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FR	Franche-Comté	Jura
Démarche	Société coopérative	Privé	CH	Région Lémanique	Genève
CARITAS Genève	Association	Privé	CH	Région Lémanique	Genève
Centre social protestant Genève CSP	Association	Privé	CH	Région Lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Le projet STAR³ s'inscrit dans deux des trois fondamentaux de l'économie circulaire, à savoir : mieux consommer et mieux gérer les déchets, en particulier en s'appuyant sur l'allongement de la durée d'usage (réemploi et réparation) et le recyclage.

- Actions principales

Elles sont au nombre de quatre :

- gouvernance, coordination et exécution du projet,
- cartographie des matières textiles et plastiques collectées par les recycleries,
- stratégie de recherche et développement d'économie circulaire : cette démarche vise à favoriser dans un premier temps la réparation et le réemploi au recyclage,
- analyse des cycles de vie des articles : interprétation des résultats obtenus en fonction des objectifs initiaux.

- Résultats attendus

Notamment au niveau des laboratoires scientifiques : technicité développée en matière de réseau de collecte, réparation et recyclage. Le projet entend étudier le développement de filières économiquement viables, donc, une fois mures, susciter le développement d'activités porteuses d'emplois dans l'économie circulaire.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	757 187,80	688 314,29	1 445 502,09
Frais de bureau et administratifs	113 578,17	103 247,15	216 825,32
Frais de déplacement et d'hébergement	113 578,17	21 664,37	135 242,54
Frais liés au recours à des compétences et services externes	221 839,47	84 677,41	306 516,88
Dépenses d'équipement	28 820,00	0,00	28 820,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	1 235 003,61	897 903,22	2 132 906,83
%	57,90 %	42,10 %	100 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	247 000,73	20,00	192 258,07	21,41	439 258,80	20,59
CFTC	49 650,99	4,02	0,00	0,00	49 650,99	2,33
CTIPC	60 782,27	4,92	0,00	0,00	60 782,27	2,85
IFTH	85 969,92	6,96	0,00	0,00	85 969,92	4,03
REED	50 597,55	4,10	0,00	0,00	50 597,55	2,37
Caritas genève	0,00	0,00	41 832,02	4,66	41 832,02	1,96
CSP	0,00	0,00	39 309,82	4,38	39 309,82	1,84
Démarche	0,00	0,00	111 116,23	12,38	111 116,23	5,21
FEDER	988 002,88	80,00	0,00	0,00	988 002,88	46,32
Interreg fédéral	0,00	0,00	201 612,90	22,45	201 612,90	9,45
Contreparties publiques	0,00	0,00	262 096,77	29,19	262 096,77	12,29
Canton Genève	0,00	0,00	70 564,51	7,86	70 564,51	3,31
Canton Vaud	0,00	0,00	50 403,23	5,61	50 403,23	2,36
Ville de Genève	0,00	0,00	120 967,74	13,47	120 967,74	5,67
Ville de Lausanne	0,00	0,00	20 161,29	2,25	20 161,29	0,95
Contreparties privées	0,00	0,00	241 935,48	26,94	241 935,48	11,34
Fondation privée genevoise	0,00	0,00	241 935,48	26,94	241 935,48	11,34
Total des financements	1 235 003,61	57,90	897 903,22	42,10	2 132 906,83	100,00
Total éligible	1 235 003,61	100,00	897 903,22	100,00	2 132 906,83	100,00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0,99 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	751 130,30	682 807,77	1 433 938,06
Frais de bureau et administratifs	112 669,54	102 421,17	215 090,72
Frais de déplacement et d'hébergement	112 669,54	21 491,06	134 160,60
Frais liés au recours à des compétences et services externes	220 064,75	84 000,00	304 064,75
Dépenses d'équipement	28 589,44	0,00	28 589,44
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	1 225 123,58	890 720,00	2 115 843,58
%	57,90	42,10	100 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	245 024,72	20,00	190 720,00	21,41	435 744,72	20,59
CFTC	49 253,78	4,02	0,00	0,00	49 253,78	2,33
CTIPC	60 296,01	4,92	0,00	0,00	60 296,01	2,85
IFTH	85 282,16	6,96	0,00	0,00	85 282,16	4,03
REED	50 192,77	4,10	0,00	0,00	50 192,77	2,37
Caritas genève	0,00	0,00	41 497,36	4,66	41 497,36	1,96
Centre Social Protestant	0,00	0,00	38 995,34	4,38	38 995,34	1,84
Démarche	0,00	0,00	110 227,30	12,38	110 227,30	5,21
FEDER	980 098,86	80	0,00	0,00	980 098,86	46,32
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	200 000,00	22,45	200 000,00	9,45
Contreparties publiques	0,00	0,00	260 000,00	29,19	260 000,00	12,29
Canton Genève	0,00	0,00	70 000,00	7,86	70 000,00	3,31
Canton Vaud	0,00	0,00	50 000,00	5,61	50 000,00	2,36
Ville de Genève	0,00	0,00	120 000,00	13,47	120 000,00	5,67
Ville de Lausanne	0,00	0,00	20 000,00	2,25	20 000,00	0,95
Contreparties privées	0,00	0,00	240 000,00	26,94	240 000,00	11,34
Fondation privée genevoise	0,00	0,00	240 000,00	26,94	240 000,00	11,34
Total des financements	1 225 123,58	57,90	890 720,00	42,10	2 115 843,58	100,00
Total éligible	1 225 123,58	100,00	890 720,00	100,00	2 115 843,58	100,00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Avis sur la complétude du dossier : dossier mal finalisé (signatures manquantes, documents obtenus au compte-goutte malgré une volonté qui s'affirme au fil du temps de la part du porteur : fastidieux). Incertitude sur la soumission des structures IFTH et CTIPC à la commande publique.

Synthèse des notes : 48,5 /100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

Les cantons de Genève et de Vaud émettent un avis favorable.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
32.50/50	36.25/50	16.00/50	35.71/50	30,12

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRE-COMITE DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves administratives
---	---

Côté français :

Pièces manquantes à fournir : frais de personnel (contrats de travail et lettres de mission), statuts des sociétés, liste des membres du CA, annexes A2 remises à jour.

Analyse à approfondir pour la soumission ou non de chaque partenaire à la commande publique, et le cas échéant pièces relatives au respect de la commande publique (mise en concurrence et/ou passation des marchés pour les dépenses concernées).

Côté suisse :

Le sujet du plastique fait l'objet de beaucoup d'attention et d'études actuellement en Suisse du fait de la motion Dobler (motion no 20.3695) pour laquelle le Conseil Fédéral doit mettre en place un système de collecte harmonisé en Suisse en vue du recyclage du plastique. Par conséquent, l'évaluation de la filière plastique dans le cadre du projet STAR3 devra tenir compte des réflexions au niveau fédéral suisse pour ne pas être redondant ou devra proposer des solutions compatibles avec les orientations actuelles. Nous vous sommes reconnaissants de préciser ce qui est prévu pour tenir compte de l'existant en Suisse et d'assurer que la filière textile sera prédominante dans les travaux, étant entendu que la filière plastique fait déjà l'objet de nombreux travaux et qu'un risque de doublon existe

Il est demandé à ce que soit pris en compte l'orientation des livrables. En effet, il peut être bénéfique que les livrables soient plus orientés vers les collectivités publiques afin de répondre aux questions

suivantes :

- Quel système de collecte permettrait une valorisation de toutes les qualités de textiles et de plastiques dans des circuits courts et locaux ?
- Quels acteurs de l'économie peuvent être engagés à participer à la mise sur le marché de produits issus du recyclage ?
- Quel modèle d'affaire serait cohérent par rapport aux solutions Recherche & Développement identifiées ?

Il est demandé de justifier pourquoi d'autres acteurs compétents ne sont pas inclus dans le projet côté suisse. Une coordination / collaboration avec un partenaire suisse actif dans la sensibilisation sur la gestion des déchets, tel que la coopérative COSEDEC (www.cosedec.ch) pourrait s'avérer être un atout pour la communication en Suisse. Pareil pour Swissrecycling. Par ailleurs, un partenariat avec des producteurs ou distributeurs de produits textile et plastiques donnerait plus de chance à une mise en œuvre des mesures et une mise sur le marché des produits issus du recyclage.

Les candidats sont priés de s'enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière au regard des remarques émises ci-dessus. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril - mais le plan de financement doit être complété et ne plus changer dès le 14 avril dans l'Annexe 4, avec m2j Synergie jusqu'au 25 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRE-COMITÉ :

Côté français : Toutes les pièces administratives ont été fournies. Mais la question concernant la soumission à la commande publique des structures IFTH et CTIPC n'est toujours pas réglée (étude en cours auprès de nos juristes). Les montants en jeu sont non négligeables au regard du budget de l'opération.

Côté suisse : Les compléments ont été transmis aux services métiers concernés. Les cantons de Genève et de Vaud ont confirmé leurs cofinancements respectifs. Le plan de financement a été stabilisé.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

Mme la Coprésidente PAGNOT, au regard des questions demeurant sur la soumission des candidats aux règles d'achats publics, propose que le projet soit ajourné et présenté à une prochaine consultation écrite.

Mr BOLZANI estime que le projet est porté par des associations assez solides pour mener le projet. Les 5 services métiers français et suisses ont émis un avis positif, l'opération s'inscrit dans les objectifs du Grand Genève, et il répond parfaitement aux exigences d'Interreg VI. A la lumière de ces éléments, Mr BOLZANI trouve regrettable qu'un tel projet se trouve bloqué pour des raisons administratives. Il relève un décalage entre la qualité du projet et les questions administratives.

Mme la Coprésidente PAGNOT est convaincue que l'inscription du projet dans les objectifs du programme fait consensus. Néanmoins, la question de la commande publique demeure. Certaines associations ne sont pas forcément coutumières des règles des achats publics. Afin de sécuriser les porteurs et ne pas les pénaliser, l'AG propose consultation écrite pour ne pas attendre le prochain Comité de novembre.

Mme GUINARD demande sous quelle échéance la consultation écrite devrait être envoyée.

Mme DESTAING répond que le démarrage dépend du temps de résolution des questions en suspens. Par principe une consultation dure 15 jours. Elle invite donc les partenaires à répondre au plus tôt.

Mme GUINARD estime que la question concerne plus l'AG et le SC que les membres du Comité de suivi.

Mme DESTAING rappelle que l'approbation par le Comité de suivi est indispensable à la sélection d'une opération.

Mme GUINARD souhaite comprendre en quoi la soumission, ou non, des candidats à la commande publique pose un problème.

Mme DESTAING explique que certains des porteurs du projet pensent ne pas être soumis aux règles d'achats publics mais que les analyses juridiques affirment le contraire. Cette conclusion change tout le budget car de nombreuses dépenses, prestations extérieurs et achats d'équipements, sont soumises à la commande publique. Or, dans les cas où des contractants ont déjà été retenus et choisis sans mise en concurrence, la dépense tombe en intégralité.

Mme GUINARD objecte qu'il n'est pas indispensable de sécuriser le dossier aujourd'hui, le cas de ces dépenses pourrait être réglé au moment du paiement.

Mme DESTAING rétorque que les contrôles de premier niveau sur les dossiers 14-20 révèlent déjà de très nombreuses irrégularités, sur des dépenses qui ne pourront plus être réintégrées dans d'autres projets. En conséquence il n'est pas entendable de programmer un budget dont certaines dépenses ont déjà été identifiées comme inéligibles à l'instruction.

Mme GAMBA ajoute que la situation n'est pas à sous-estimer car le questionnement porte sur le chef de file et le second partenaire le plus important du projet, tous deux emportant plus de la majorité du budget français.

Mme la Coprésidente PAGNOT trouve judicieux de ne pas se précipiter, une fois que la réponse ferme et définitive aura été apportée, le projet pourra être programmé très rapidement.

Mr le Coprésident BORLOZ approuve cette position arguant qu'il est important que les dossiers soient être bien construits afin d'éviter tout écueil lors de l'audit.

Mr BOLZANI s'enquiert de si cette problématique de la commande publique n'aurait pas pu être anticipée.

Mr le Coprésident BORLOZ répond que ce point a déjà été abordé, le sujet est identifié depuis le début mais l'analyse n'a pu être conclue que récemment. Il questionne l'assemblée sur d'éventuelles autres

remarques. En l'absence d'une nouvelle intervention, Mr BORLOZ conclut à l'ajournement de l'opération en vue d'un traitement rapide pour passage en consultation écrite.

Avis du Comité de suivi	Ajournement
-------------------------	-------------

Trial Match 2

IDENTIFICATION

Nom du projet		Trial Match 2	
Identifiant SYNERGIE		20023	
Nom du chef de file FR		Centre Léon Bérard	
Nom du chef de file CH		Hôpitaux Universitaires de Genève	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-01-01	
	Date d'achèvement	2025-12-31	35
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	16/09/2022	18/11/2022
Suisse	16/09/2022	18/11/2022

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Centre Léon Bérard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
COEXYA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Hôpitaux Universitaires de Genève	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
QIM INFO SA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Trial Match 2 ambitionne d'optimiser l'interopérabilité des données cliniques en oncologie en s'appuyant sur des solutions technologiques innovantes pour optimiser plusieurs étapes clés de la recherche clinique. Il permettra aux centres hospitaliers, universitaires et régionaux du bassin transfrontalier de favoriser un accès équitable et facilité aux essais cliniques les plus pertinents pour les patients franco-suisses.

- Actions principales

Le projet rendra interopérables les données cliniques et des essais en cancérologie, afin de faire correspondre automatiquement les patients avec les bons essais cliniques, incluant différentes modalités thérapeutiques dont la radiothérapie. En cas d'essai de phase précoce, ils implémenteront un algorithme d'intelligence artificielle utilisant le dossier patient pour prédire si le patient restera suffisamment longtemps dans l'essai clinique. Le logiciel ConSoRe hébergera ces implémentations sera implémenté dans les centres du territoire transfrontalier afin de favoriser l'orientation vers les essais cliniques locaux.

- Résultats attendus

TM2 produira un rapport contenant la liste des essais cliniques pouvant correspondre aux caractéristiques d'un patient et de son cancer, avec les contacts et les procédures nécessaires pour inclure le patient dans l'étude, dans les hôpitaux du réseau. Ces résultats seront donnés au médecin en charge du patient sous forme de compte rendu. La solution, intégrée dans le logiciel ConSoRe, sera totalement automatisée et pourra donc s'appliquer à n'importe quel volume de données au sein d'un hôpital. Avec ces technologies, l'orientation des patients dans les essais du territoire devrait passer de moins de 5 % à plus de 30 % et le succès des inclusions de 60 % à plus de 80 %.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	1 681 000,00	806 338,37	2 487 338,37
Frais de bureau et administratifs	252 150,00	122 935,33	375 085,33
Frais de déplacement et d'hébergement	252 150,00	60 131,05	312 281,05
Frais liés au recours à des compétences et services externes	409 716,00	149 193,55	558 909,55
Dépenses d'équipement	47 000,00	67 312,68	114 312,68
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	2 642 016,00	1 205 910,98	3 847 926,98
%	68,66 %	31,34 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	534 053,00	20,00	260 335,69	21,59	788 738,89	20,50
Centre Léon Bérard	342 053,20	12,95	0,00	0,00	342 053,20	8,89
COEXYA	186 350,00	7,05	0,00	0,00	186 350,00	4,84
Hôpitaux Universitaires de Genève	0,00	0,00	242 694,56	20,13	242 694,56	6,31
QIM INFO SA	0,00	0,00	17 641,13	1,46	17 641,05	0,46
FEDER	2 113 612,80	80,00	0,00	0,00	2 113 612,80	54,93
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	100 806,45	8,36	100 806,45	2,62
Contreparties publiques	0,00	0,00	60 483,87	5,02	60 483,8	1,57
Canton Genève	0,00	0,00	60 483,87	5,02	60 483,87	1,57
Contreparties privées	0,00	0,00	784 284,91	65,04	784 284,91	20,38
FAMSA	0,00	0,00	201 612,89	16,72	201 612,89	5,24
Fondation Isrec	0,00	0,00	151 209,66	12,54	151 206,66	12,54
Fondation privée des HUG	0,00	0,00	100 806,45	8,36	100 806,45	2,62
Fonds 4/5 recherche HUG	0,00	0,00	151 209,66	12,54	151 209,66	3,93
Fonds de recherche HUG	0,00	0,00	179 446,25	14,88	179 446,25	4,66
Total des financements	2 642 016,00	68,82	1 205 910,98	31,34	3 847 926,98	100,00
Total éligible	2 642 016,00	100,00	1 205 910,88	100,00	3 847 926,98	100,00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0,992 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	1 667 552,00	799 887,68	2 467 439,68
Frais de bureau et administratifs	250 132,80	121 951,85	372 084,65
Frais de déplacement et d'hébergement	250 132,80	59 650,00	309 782,80
Frais liés au recours à des compétences et services externes	406 438,27	148 000,00	554 438,27
Dépenses d'équipement	46 624,00	66 774,18	113 398,18
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	2 620 879,87	1 196 263,71	3 817 143,58
%	68,66 %	31,34 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	524 175,97	20,21	258 253,00	21,59	782 428,97	20,50
Centre Léon Bérard	339 316,77	12,95	0,00	0,00	339 316,77	8,89
COEXYA	184 859,20	7,05	0,00	0,00	184 859,20	4,84
Hôpitaux Universitaires de Genève	0,00	0,00	240 753,00	20,13	240 753,00	6,31
QIM INFO SA	0,00	0,00	17 500,00	1,46	17 500,00	0,46
FEDER	2 096 703,90	80,00	0,00	0,00	2 096 703,90	54,93
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	100 000,00	8,36	100 000,00	2,62
Contreparties publiques	0,00	0,00	60 000,00	5,02	60 000,00	1,57
Canton Genève	0,00	0,00	60 000,00	5,02	60 000,00	1,57
Contreparties privées	0,00	0,00	778 010,70	65,04	738 010,70	20,38
FAMSA	0,00	0,00	200 000,00	16,72	200 000,00	5,24
Fondation Isrec	0,00	0,00	150 000,00	12,54	150 000,00	12,54
Fondation privée des HUG	0,00	0,00	100 000,00	8,36	100 000,00	2,62
Fonds 4/5 recherche HUG	0,00	0,00	150 000,00	12,54	150 000,00	3,93
Fonds de recherche HUG	0,00	0,00	178 010,70	14,88	178 010,70	4,66
Total des financements	2 620 879,87	68,66	1 196 263,70	31,34	3 817 143,57	100,00
Total éligible	2 620 879,87	100,00	1 196 263,70	100,00	3 817 143,57	100,00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Avis sur la complétude du dossier : Le projet est incomplet. Il est très compliqué de récupérer les documents demandés. De nombreuses pièces relatives aux frais de personnel sont manquantes, et des dépenses de frais externes, soumis à la commande publique, sont problématiques.

Synthèse des notes : 61,73 /100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

L'avis-métier du canton de Genève est favorable.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
39,69/50	45.00/50	24,44/50	32.86/50	34.90/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves
---	-------------------------

Côté français :

Il est demandé au candidat de préciser la place et les modalités précises de coopération avec les établissements régionaux (Haute-Savoie et Ain) ainsi que l'architecture technique entre Coexya, Klinéo et Qim Info.

Ils doivent également justifier plus précisément du bénéfice du projet pour la zone de coopération du programme. En effet, selon l'article 1.5 du DOMO le Comité de Suivi retient les critères suivants comme prérequis à l'acceptation de dépenses et de réalisations en dehors de la zone de coopération du programme Interreg VI : « *Les opérations bénéficient à la zone couverte par le programme. Les partenaires doivent justifier de l'impact du projet sur le territoire sur la base d'au moins une des deux conditions suivantes : Le projet concerne des actions localisées sur le territoire de coopération et destinées à la population de ce même territoire...* »

Cet aspect de territorialisation du projet a été précédemment discuté et des informations complémentaires ont été fournies. Celles-ci ne sont pas suffisantes, aucun des deux partenaires français n'étant dans la zone éligible du programme, la démonstration du bénéfice pour la population du territoire est fondamentale. Les candidats montrent en partie l'implication des établissements de l'Ain et de la Haute-Savoie mais le bénéfice pour les habitants de ces mêmes départements n'est pas suffisamment explicite.

Pour ce faire, les candidats sont invités à se rapprocher des services de la région AURA (Delphine.TRUCHOT@auvergnernhonealpes.fr) ainsi que des départements de l'Ain

(brigitte.bettu@ain.fr et anais.chaudeur@ain.fr) et de la Haute-Savoie (elise.rudnicki@hautesavoie.fr).

Les règles d'éligibilité et de justification des dépenses du programme Interreg VI France-Suisse sont contraignantes. Au vu des nombreux échanges sur ce dossier, le pré-comité a émis une réserve quant à votre réactivité pour fournir toutes les pièces dans un temps relativement contraint. Ces aspects sont fondamentaux pour l'aboutissement du projet Interreg et de fait, des garanties quant aux capacités de gestion des candidats pour ce type de projet doivent être apportées. Un récapitulatif des documents manquants est envoyés aux candidats, ceux-ci devront être fournis dans leur intégralité impérativement pour le 14 avril 2023.

Côté suisse :

Nous vous prions de vous enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière ainsi qu'auprès des cofinanceurs privés. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - L'ARS demandait que soit développé le partenariat avec les autres établissements hospitaliers du secteur, les éléments apportés sont très clairs et répondent à l'observation formulée.

Les réserves administratives sont partiellement levées à la suite de l'envoi de nombreux documents justificatifs pour les frais de personnel. Mais la question de la mise en concurrence pour 365 216€ de frais externes reste problématique, les frais relatifs à la prestation de Klineo sont donc inéligibles.

Côté suisse : Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés. Le canton de Genève a confirmé son cofinancement. Le plan de financement a été stabilisé.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

Le représentant du Département l'Ain étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, il ne participe pas aux débats en séance

Mme la Coprésidente PAGNOT juge la situation similaire à celle de STAR3 et propose donc un ajournement en vue d'un passage en consultation écrite.

Mr PELLEVAT considère que la situation est différente, dans le cas de TM2 toutes les réserves ont été levées, il n'est question que de supprimer une prestation de service. Me PELLEVAT demande à voter maintenant sur le financement avec une réserve.

Mme DESTAING répond qu'il n'est pas possible de voter sur un plan de financement qui n'est pas stabilisé. Les changements exigés imposent d'enlever une dépense de plus de 300 000 €.

Mme DUBY-MULLER proteste que l'entreprise déjà retenue est la seule à avoir la compétence requise à la conduite de l'opération.

Mme la Coprésidente PAGNOT répond qu'il s'agit d'un point de sécurisation budgétaire. Il faut être cohérent dans le traitement des dossiers. La procédure de consultation écrite est justement proposée pour ne pas pénaliser les candidats. Elle ajoute qu'il est de toute manière nécessaire de réunir un consensus pour programmer le projet, consensus qui n'est pas réuni.

Mme DUBY-MULLER abonde dans le sens de Mr PELLEVAL, il s'agit d'un projet concret, sur la zone de coopération. Nombre de patients dans l'Ain et la Haute-Savoie vont en bénéficier. Il est donc important de ne pas perdre de temps.

Mme la Coprésidente PAGNOT rappelle les effets néfastes d'une précipitation à programmer des projets insuffisamment instruits sur la période 14-20. Tous autour de cette table sont conscients qu'il est question d'humains dans ce projet, mais il n'y a pas lieu de faire une différence de traitement au motif qu'il s'agit d'un projet médical. La consultation écrite diffère la décision de quelques semaines. L'impact sur le calendrier du projet, au regard de la durée du projet, est minime. Il n'est plus question de faire une programmation sous réserve.

Mr BOLZANI demande s'il ne serait pas possible de trouver un compromis, comme une programmation sous réserve de compléments apportés dans les 6 semaines.

Mme DESTAING mentionne la programmation sous réserve de l'opération RER Sud Léman II en 14-20 qui a provoqué une situation très chaotique. Cette mauvaise expérience, qui en définitive n'a rien accompli, a conduit le Comité à adopter un règlement intérieur ne permettant plus de faire une telle programmation sous réserve. Il est nécessaire que l'avis du Comité de suivi soit clair sur le fait que le projet n'est pas programmable en l'état. Mme DESTAING ajoute que compte-tenu du montant en jeu, il est certain que le dossier sera audité, l'enjeu est donc trop important. Il y a besoin de quelques semaines de plus pour régulariser le budget.

Mr le Coprésident BORLOZ, au vu des échanges, conseille au pré-comité de ne plus présenter au Comité de dossier qui ne soit pas complètement « ficelé ».

Mme BEVALOT trouve que le projet est exemplaire en ce qu'il touche à un domaine important pour la coopération franco-suisse.

Mme GUINARD s'interroge sur la possibilité de modifier encore le dossier pour procéder à la mise en concurrence. Elle ne comprend pas en quoi la solution de sortir la dépense du périmètre serait meilleure.

Mme la Coprésidente PAGNOT répond que c'est la solution la plus rapide et la plus sécurisante pour le projet.

Mme GUINARD s'offusque du fait que le porteur se trouve dans cette situation après avoir voulu obtempérer aux recommandations du SC. Le partenaire Klinéo est devenu prestataire et finalement il ne sera pas financé car sa dépense n'est pas éligible.

Mme DE SAINT LAURENT affirme que le problème porte uniquement sur la procédure d'attribution du

marché. Klinéo est déjà nommé partout dans le dossier de candidature, il n'est donc plus possible de prétendre que la mise en concurrence a été réalisée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Mr BAUDELET rappelle que l'obligation de respecter les règles de la commande publique n'est pas une option, sachant qu'elles ne l'ont pas été, et sachant que le porteur ne rattrapera pas son manquement, le dossier ne peut être approuvé en l'état.

Mme TRUCHOT objecte à nouveau que cette situation résulte du fait que le partenaire Klinéo est devenu prestataire.

Mme DE SAINT LAURENT rappelle que le porteur chef de file a été alerté sur sa soumission à la commande publique et sur l'insuffisance de la capacité financière de Klinéo depuis la réception de la fiche pré-projet.

Mme la Coprésidente PAGNOT assure que le maximum a été fait pour informer le porteur. Maintenant il convient de se prononcer aujourd'hui en faveur de la solution la plus favorable et efficace, et c'est celle qui a été proposée à l'assemblée.

Mr PELLEVAL a l'impression que tout est déjà calé et que tous ces échanges ne sont qu'une perte de temps car le dossier est dans une impasse. Il s'interroge sur la pertinence de sa présence autour de la table.

Mme la Coprésidente PAGNOT rappelle que la présente discussion porte sur un point technique, pas sur l'opportunité du projet. Elle remémore aux membres de l'assemblée que le programme n'offre pas une gestion à la carte.

Mme DUBY-MULLER exprime un désarroi semblable à celui de Mr PELLEVAL.

Mme la Coprésidente PAGNOT demande à tous d'être constructifs en acceptant la procédure écrite. Ce sera une affaire de semaines. Elle propose en outre modifier le règlement intérieur pour autoriser, de manière exceptionnelle, à effectuer une consultation écrite sous un délai de 48h au lieu de 15 jours.

Mr le Coprésident BORLOZ accepte la proposition qui lui semble raisonnable et acte de l'ajournement de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Ajournement
-------------------------	-------------

DISTANCE

IDENTIFICATION

Nom du projet		DISTANCE	
Identifiant SYNERGIE		20024	
Nom du chef de file FR		Université de Franche-Comté	
Nom du chef de file CH		OMNISENS SA	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-05-01	
	Date d'achèvement	2025-10-31	29
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	09/09/2022	18/11/2022
Suisse	09/09/2022	18/11/2022

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Franche-Comté	Institut d'enseignement Supérieur et de Recherche	Public	France	BFC	FR431 Doubs
AUREA	PME	Privé	France	BFC	FR431 Doubs
OMNISENS SA	PME	Privé	Suisse	Région lémanique	Vaud
Haute Ecole ARC Ingénierie (HE-ARC)	Institut d'enseignement Supérieur et de Recherche	Public	Suisse	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

- **Objectifs principaux :**
Réalisation d'un prototype de capteur distribué à fibre optique pouvant mesurer la température sur une distance de 150 km (3 fois supérieure à l'existant). Cette performance est possible grâce aux technologies quantiques des compteurs de photons qui sont suffisamment matures pour être utilisées dans des instruments industriels.
- **Actions principales :**
Ce projet propose de mettre à profit ces technologies innovantes et matures au service du suivi et du contrôle non destructif du transport de l'énergie d'origine éolienne. Plusieurs verrous technologiques comme la réduction du temps de mesures et le traitement massif des données seront levés pour rendre cet instrument compatible avec des applications industrielles.
- **Résultats attendus :**
L'utilisation des compteurs de photons est la solution la plus efficace pour atteindre cette portée car les puissances optiques détectées sont extrêmement faibles. Nous proposons d'utiliser des compteurs commerciaux pour leur stabilité et leur facilité d'intégration malgré leurs performances plus faibles que celles des compteurs cryogéniques.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.99 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	348 111,93	321 761,72	669 873,65
Frais de bureau et administratifs	52 216,79	48 264,26	100 481,05
Frais de déplacement et d'hébergement	52 216,79	3 024,19	55 240,98
Frais liés au recours à des compétences et services externes	10 712,00	0,00	10 712,00
Dépenses d'équipement	34 956,86	50 403,23	85 360,09
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	107 411,91	0,00	107 411,91
Total des dépenses	605 626,28	423 453,40	1 029 079,68
%	58,85 %	41,15 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	192 650,34	31,81	157 321,18	37,15	349 971,52	34,01
Université de Franche-Comté	106 900,34	17,65	0,00	0,00	106 900,34	10,39
AUREA Technology SAS	85 750,00	14,16	0,00	0,00	85 750,00	8,33
Haute Ecole - ARC	0,00	0,00	25 233,65	5,96	25 233,54	2,45
OMNISENS SA	0,00	0,00	132 087,53	31,19	132 087,53	12,84
FEDER	305 564,03	50,45	0,00	0,00	305 564,03	29,69
Contreparties publiques	107 411,91	17,74	0,00	0,00	107 411,91	10,44
CNRS	57 411,91	9,48	0,00	0,00	57 411,91	5,58
ENSMM	50 000,00	8,26	0,00	0,00	50 000,00	4,86
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	180 446,54	42,61	180 446,54	17,53
Contreparties publiques	0,00	0,00	85 685,68	20,23	85 685,68	8,33
Canton de Vaud	0,00	0,00	50 403,23	11,90	50 403,23	4,90
Canton de Berne	0,00	0,00	35 282,45	8,33	35 282,45	3,43
Total des financements	605 626,28	58,85	423 453,40	41,15	1 029 079,68	100,00
Total éligible	605 626,28	100,00	423 453,40	100,00	1 029 079,68	100,00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 1.01 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	345 327,03	319 188,00	664 515,03
Frais de bureau et administratifs	51 799,06	47 878,00	99 677,06
Frais de déplacement et d'hébergement	51 799,06	3 000,00	54 799,05
Frais liés au recours à des compétences et services externes	10 626,30	0,00	10 626,30
Dépenses d'équipement	34 677,21	50 000,00	84 677,21
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	106 552,61	0,00	106 552,61
Total des dépenses	600 781,27	420 066,00	1 020 847,26
%	58,85 %	41,15 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	191 109,14	31,81	156 063,00	37,15	347 172,14	34,01
Université de Franche-Comté	106 045,14	17,65	0,00	0,00	106 045,14	10,39
AUREA Technology SAS	85 064,00	14,16	0,00	0,00	85 064,00	8,33
Haute Ecole - ARC	0,00	0,00	25 032,00	5,96	25 032,00	2,45
OMNISENS SA	0,00	0,00	131 031,00	31,19	131 031,00	12,84
FEDER	303 119,51	50,45	0,00	0,00	303 119,51	29,69
Contreparties publiques	106 552,61	17,74	0,00	0,00	106 552,61	10,44
CNRS	56 952,61	9,48	0,00	0,00	56 952,61	5,58
ENSMM	49 600,00	8,26	0,00	0,00	49 600,00	4,86
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	179 003,00	42,61	179 003,00	17,53
Contreparties publiques	0,00	0,00	85 000,00	20,23	85 000,00	8,33
Canton Berne	0,00	0,00	35 000,00	8,33	35 000,00	3,43
Canton Vaud	0,00	0,00	50 000,00	11,90	50 000,00	4,90
Total des financements	600 781,26	58,85	420 066,00	41,15	1 020 847,26	100,00
Total éligible	600 781,26	100,00	420 066,00	100,00	1 020 847,26	100,00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Synthèse des notes : 82.00 /100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

Le canton de Vaud émet un avis-métier favorable.

Le canton de Berne émet un avis-métier favorable sous réserves.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
43.75/50	35.63/50	37.00/50	30.00/50	36.59/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
---	-----------

Côté français :

Pas de remarque particulière : préciser les modalités de passation des marchés lorsque ceux-ci seront passés par l'UFC. Il est précisé dans le rapport d'instruction « L'Université ne pourra lancer la procédure de marchés publics avant la signature de la convention de subvention Interreg. Des informations plus précises seront fournies après le démarrage du projet ».

Côté suisse :

Nous vous prions de vous enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : RAS

Côté suisse :

Les cantons de Berne et de Vaud ont confirmé leurs cofinancements respectifs. Le plan de financement a été stabilisé .

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SEANCE :

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mme la Coprésidente PAGNOT valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Favorable
-------------------------	-----------

OPTI-RÊVE

IDENTIFICATION

Nom du projet		OPTI-RÊVE	
Identifiant SYNERGIE		20019	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		HAUTE ECOLE ARC INGÉNIERIE	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-06-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2025-05-30	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	14/09/22	18/11/22
Suisse	14/09/22	18/11/22

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
GAGGIONE SAS	PME	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Ain
HAUTE ECOLE ARC INGÉNIERIE	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
SURCOTEC SA	PME	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Le projet OPTI-RÊVE vise à développer un nouveau traitement de surface innovant, un revêtement bi-couche combinant une couche réfléchissante et une couche protectrice, par la technologie HIPIMS. Cette solution technologique est capable d'améliorer la qualité des composants optiques en polymère

grâce à des nouvelles fonctionnalités apportées à la surface par la technologie HIPIMS, notamment la résistance à la corrosion et à l'usure, ainsi que la brillance.

- **Actions principales**

- Le développement du procédé du dépôt PVD-HIPIMS des revêtements au laboratoire (HE-Arc, UTBM)
- La caractérisation des revêtements au laboratoire (HE-Arc, UTBM)
- La construction d'une machine PVD modulaire par Surcotec équipée de la technologie HIPIMS (Surcotec)
- Le transfert du procédé HIPIMS laboratoire dans la machine modulaire de Surcotec (Surcotec, HE-Arc, UTBM)
- Les tests d'application de validation effectués sur les composants optiques revêtus par la technologie HIPIMS (Gaggione)

- **Résultats attendus**

- Le développement en laboratoire des procédés du dépôt des revêtements optiques et leur transfert dans une machine-pilote industrielle
- L'équipement de la machine-pilote industrielle de la technologie HIPIMS et l'obtention de composants optiques revêtus HIPIMS conformes au cahier des charges
- Le développement d'une communication spécifique destinée au public professionnel

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	155 032,75	238 134,67	393 167,42
Frais de bureau et administratifs	23 254,91	35 720,20	58 975,11
Frais de déplacement et d'hébergement	23 254,91	4 032,26	27 287,17
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	20 161,29	20 161,29
Dépenses d'équipement	31 750,00	40 322,58	72 072,58
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	233 292,57	338 371,00	571 663,57
%	40,81 %	59,19 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	46 658,51	20.00	127 275,70	37.61	173 934,21	30.43
HAUTE ECOLE ARC INGÉNIERIE	0,00	0,00	43 483,36	12,85	43 483,36	7,61
UTBM	24 257,79	10.40	0,00	0.00	24 257,79	4,24
GAGGIONE SAS	22 400,72	9.60	0,00	0.00	22 400,72	3,92
SURCOTEC SA	0,00	0.00	83 792,34	24,76	83 792,34	14,66
FEDER	186 634,06	80.00	0,00	0.00	186 634,06	32,65
Contreparties publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	105 547.65	31,19	105 547.65	18,46
Contreparties publiques	0,00	0.00	105 547,65	31,19	105 547,65	18,46
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	65 225,07	19,28	65 225,07	11,41
Canton de Genève	0,00	0.00	40 322,58	11,92	40 322,58	7,05
Total des financements	233 292,57	40,81	338 371,00	59,19	571 663,57	100.00
Total éligible	233 292,57	100.00	338 371,00	100.00	571 663,57	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.99 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	153 792,49	236 230,00	390 022,49
Frais de bureau et administratifs	23 068,87	35 434,00	58 502,87
Frais de déplacement et d'hébergement	23 068,87	4 000,00	27 068,87
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	20 000,00	20 000,00
Dépenses d'équipement	31 496,00	40 000,00	71 496,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	231 426,23	335 664,00	567 090,26
%	40,81 %	59,19 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	46 285,24	20.00	126 258,00	37,61	172 543,24	30,43
HAUTE ECOLE ARC INGÉNIERIE	0,00	0.00	43 136,00	12,85	43 136,00	7,61
Université de Technologie de Belfort- Montbéliard	24 063,73	10.40	0,00	0.00	24 063,73	4,24
GAGGIONE SAS	22 221,51	9.60	0,00	0.00	22 221,51	3,92
SURCOTEC SA	0,00	0.00	83 122,00	24,76	83 122,00	14,66
FEDER	185 140,98	80.00	0,00	0.00	185 140,98	32,65
Contreparties publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	104 703,00	31,19	104 703,00	18,46
Contreparties publiques	0,00	0.00	104 703,00	31,19	104 703,00	18,46
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	64 703,00	19,28	64 703,00	11,41
Canton de Genève	0,00	0.00	40 000,00	11,92	40 000,00	7,05
Total des financements	231 426,22	40,81	335 664,00	59,19	567 090,22	100.00
Total éligible	231 426,22	100.00	335 664,00	100.00	567 090,22	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier presque complet. Des pièces ou précisions ont été demandées aux porteurs. Elles seront fournies prochainement. Quelques problèmes avec le partenaire GAGGIONE qui n'a pas mis en place en interne certains types de documents (ex : contrats de travail)

Synthèse des notes : 72.71/100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

Les cantons de Neuchâtel et de Genève émettent un avis favorable.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
37.50	37.76	35	33.33	35.95

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves
---	-------------------------

Côté français :

Les éléments suivants ont été demandés :

- L'avancement de la maturité technologique par rapport au marché ciblé
- La taille de l'équipement pilote (ou industriel) qui sera implémenté
- Les retombées économiques ainsi que l'impact en termes de création d'emploi
- La répartition de la propriété intellectuelle (accord de consortium)
- La complémentarité avec les autres projets académiques cités

Côté suisse :

Nous vous prions de vous enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation au regard des réponses apportées aux compléments demandés. Il s'agit ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Dossier complet. Les compléments ont été apportés par le porteur. La DESRI AURA a levé ses réserves et souhaite un suivi particulier sur deux points (accord de consortium et retombées économiques sur le territoire régional).

Côté suisse :

Le canton de Neuchâtel a confirmé son cofinancement. Le canton de Genève n'a pas encore confirmé son cofinancement. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mr le Coprésident BORLOZ valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Favorable
--------------------------------	-----------

Placodist

IDENTIFICATION

Nom du projet		PLAteforme de COncption COllaborative Distribuée Immersive pour l'Industrie et l'enseignement Supérieur Transfrontaliers	
Identifiant SYNERGIE		20022	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard - ELLIADD	
Nom du chef de file CH		HAUTE ECOLE ARC	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-09-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2026-08-31	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	14/09/22	18/11/22
Suisse	14/09/22	18/11/22

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard - ELLIADD	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Hyperfiction	PME	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
HAUTE ÉCOLE ARC	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
RACCOON SARL	PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Développement d'une plateforme collaborative immersive permettant aux étudiants de poursuivre des projets transfrontaliers communs ainsi que des objectifs pédagogiques de formation, dans un contexte où l'industrie et les étudiants doivent de plus en plus travailler et collaborer à distance et parfois de manière asynchrone.

- Actions principales

- Rédaction du cahier des charges fonctionnel de la plateforme collaborative (modules fonctionnels et briques technologiques non immersives et immersives)
- Développement de la plateforme collaborative sous forme d'un démonstrateur final
- Implémentation d'un minimum de 3 modules fonctionnels dans une plateforme LMS existante
- Validation de l'acceptation, l'utilisabilité et l'expérience utilisateur de la plateforme par les utilisateurs (université, organismes de formation et partenaires d'implémentation)
- Transfert les connaissances et savoir-faire vers les partenaires industriels du projet
- Spécification du business model autour de la plateforme collaborative

- Résultats attendus

La plateforme collaborative intégrera des modules fonctionnels avec des technologies immersives permettant :

- i) d'instrumenter des scénarios pédagogiques pour la formation des futurs ingénieurs de l'arc jurassien et
- ii) de supporter la conception collaborative au sein d'entreprises.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	240 817,30	286 474,68	527 291,98
Frais de bureau et administratifs	36 122,59	42 917,27	79 093,86
Frais de déplacement et d'hébergement	36 122,59	5 040,32	41 162,91
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	25 583,67	25 583,67
Dépenses d'équipement	0,00	5 050,00	5 050,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	313 062,48	365 110,26	678 172,74
%	46.16%	53.84%	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	101 485,48	32,42	103 708,67	28,40	205 194,15	30,26
UTBM - ELLIADD	68 620,48	21,92	0,00	0,00	68 620,48	10,12
Hyperfiction	32 865,00	10,50	0,00	0,00	32 865,00	4,85
HAUTE ÉCOLE ARC	0,00	0,00	65 906,25	18,05	65 906,25	9,72
RACoon SARL	0,00	0,00	37 802,42	10,35	37 802,42	5,57
FEDER	211 577,00	67,58	0,00	0,00	211 577,00	31,20
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	130 700,80	35,80	130 700,80	19,27
Contreparties publiques	0,00	0,00	130 700,79	35,80	130 700,79	19,27
Canton de Neuchâtel	0,00	0,00	130 700,79	35,80	130 700,79	19,27
Total des financements	313 062,48	46,16	365 110,26	53,84	678 172,74	100,00
Total éligible	313 062,48	100,00	365 110,26	100,00	678 172,74	100,00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.99 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	238 890,76	284 182,50	522 073,26
Frais de bureau et administratifs	35 833,61	42 627,50	78 461,11
Frais de déplacement et d'hébergement	35 833,61	5 000,00	40 833,61
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	25 379,00	25 379,00
Dépenses d'équipement	0,00	5 000,00	5 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	310 557,98	362 189,00	672 746,98
%	46.16%	53.84%	100.00

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	100 673,60	32,42	102 879,00	28,40	203 552,60	30,26
UTBM - ELLIADD	68 071,52	21,92	0,00	0,00	68 071,52	10,12
Hyperfiction	32602,08	10,50	0,00	0,00	32 602,08	4,85
HAUTE ÉCOLE ARC	0,00	0,00	65 379,00	15,82	65 379,00	9,72
RACoon SARL	0,00	0,00	37500,00	10,35	37500	5,57
FEDER	209 884,38	67,58	0,00	0,00	209 884,38	31,20
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	129 655,00	35,80	129 655,00	19,27
Contreparties publiques	0,00	0,00	129 655,00	35,80	129 655,00	19,27
Canton de Neuchâtel	0,00	0,00	129 655,00	17,41	129 655,00	9,37
Total des financements	310 557,98	46,16	362 189,00	53,84	672 746,98	100,00
Total éligible	310 557,98	100,00	362 189,00	100,00	672 746,98	100,00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier complet. Partenaire très réactif.
Synthèse des notes : 75.52/100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.
Le canton de Neuchâtel émet un avis favorable.
Les avis-métiers de ARI-SO (platinn et Alliance) sont en cours de préparation.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
36.63/50	33.75/50	38.89/50	34.29/50	35.89/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves
---	-------------------------

Côté français :

Il est nécessaire d'amender le benchmark afin de démontrer que cette technologie est disruptive et différentes des solutions que de grands acteurs amènent sur le marché (exemple : <https://blogs.microsoft.com/blog/2022/10/11/microsoft-and-meta-partner-to-deliver-immersive-experiences-for-the-future-of-work-and-play/>).

Précisez la notion de compétence multi-métier.

Expliquez pourquoi l'analyse des besoins (sondage) a été réalisée auprès d'une population restreinte (étudiants) alors qu'elle s'adresse à l'industrie également. Répondre à un besoin académique n'est pas suffisant pour l'obtention de fonds NPR, il est nécessaire de mieux démontrer que le projet répond aussi au besoin des entreprises (par exemple en étayant les besoins des partenaires d'implémentation auquel va répondre la plateforme, en effectuant un sondage auprès d'industriels, etc.) et d'afficher clairement les ambitions commerciales qui feront suite au projet Interreg.

Côté suisse :

Nous vous prions de vous enquérir auprès du canton de Neuchâtel de sa potentielle participation financière. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Compte tenu de la nature du projet et des montants en jeu, il est attendu un effort financier supplémentaire de la part des porteurs de projet. Les cofinancements devront être acquis au

plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril, mais il faut transmettre l'annexe financière à jour pour le 14 avril, et mettre-à-jour dans Synergie d'ici au 25 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Direction Économie, emploi et relocalisations (DIRECO) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les nouveaux éléments permettent d'approfondir les points de réserves et de les lever. En effet :

- Il s'avèrera intéressant de massifier l'utilisation des technologies AR/VR auprès d'un public de PME afin de favoriser le mode projet
- Le projet est de nature à mobiliser en cross fertilisation les étudiants de l'Arc jurassien, côté français et côté suisse.

Côté suisse : Le canton de Neuchâtel a confirmé son cofinancement. Le plan de financement a été stabilisé.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mr le Coprésident BORLOZ valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Favorable
--------------------------------	-----------

ARC HORLOGER 2023-2025

IDENTIFICATION

Nom du projet		Arc Horloger 2023-2025	
Identifiant SYNERGIE		20017	
Nom du chef de file FR		Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole	
Nom du chef de file CH		Arcjurassien.ch	
Durée du projet	Date de démarrage	2023-01-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2025-06-30	
Priorité du programme		P4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture	
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	

DATES CLÉS (DÉPÔT FPP ET FC)

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France	15/09/22	18/11/22
Suisse	15/09/22	18/11/22

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Parc Naturel Régional du Doubs Horloger	Agence sectorielle	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
arcjurassien.ch	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

- Objectifs principaux

Le projet ARC HORLOGER 2023-2025 est la suite du projet ARC HORLOGER 2020-2022. Il a pour objectif la création de la structure de coordination ARC HORLOGER et d'incarner l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité (UNESCO). Il prévoit d'assurer une communication active autour des savoir-faire concernés en lui apportant une ampleur nouvelle. Il prévoit enfin d'assurer le fonctionnement du réseau par la gouvernance mise en place dans le cadre d'Arc Horloger 20-22, qui intègre plusieurs organes aux compétences bien définies.

- Actions principales

Mettre en place la structure de coordination prévue et incarner l'inscription UNESCO. Pour réaliser cette action, un accompagnement juridique est prévu pour permettre de finaliser les statuts de la nouvelle structure. Le projet Arc Horloger 2023-2025 représentera officiellement l'inscription des savoir-faire sur la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO). Le projet vise également à assurer une communication active autour des savoir-faire et leurs détenteurs, à l'intérieur du réseau mais également en direction du grand public et à l'échelle internationale

L'organisation et la pérennisation des actions concrètes de sauvegarde au travers de l'organisation annuelle du Forum d'Arc Horloger, de la réalisation d'un annuaire des détenteurs de savoir-faire et de l'élaboration d'une étude de préfiguration d'un observatoire des savoir-faire

- Résultats attendus

Au travers du projet Arc Horloger, les conditions propices à la transmission et à la valorisation des savoir-faire en mécanique horlogère et en mécanique d'art seront indéniablement améliorées. Ces avancées significatives concerneront toute la communauté des acteurs, qu'elle soit impliquée directement ou indirectement.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.01 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	108 400,00	343 500,01	451 900,01
Frais de bureau et administratifs	16 260,00	51 525,20	67 785,20
Frais de déplacement et d'hébergement	16 260,00	5 040,32	21 300,32
Frais liés au recours à des compétences et services externes	70 290,00	105 846,77	176 136,77
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	211 210,00	505 912,30	717 122,30
%	29.45 %	70.55 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	42 242,00	20	111 376,01	22.01	153 618,01	21.42
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole	28 600,00	13.54	0,00	0	28 600,00	3.99
Parc Naturel du Doubs Horloger	13 642,00	6.46	0,00	0	13 642,00	1.9
Arcjurassien.ch	0,00	0	111 376,01	22.01	111 376,01	15.53
FEDER	168 968,00	80	0,00	0	168 968,00	23.56
Interreg fédéral suisse	0,00	0	252 955,65	50	252 955,65	35.27
Contreparties publiques	0,00	0	141 580,65	27.99	141 580,65	19.74
Canton Berne	0,00	0	30 354,84	6	30 354,84	4.23
Canton Genève	0,00	0	20 161,29	3.99	20 161,29	2.81
Canton Jura	0,00	0	30 354,84	6	30 354,84	4.23
Canton Neuchâtel	0,00	0	30 354,84	6	30 354,84	4.23
Canton Vaud	0,00	0	30 354,84	6	30 354,84	4.23
Total des financements	211 210,00	29.45	505 912,31	70.55	717 122,31	100
Total éligible	211 210,00	100	505 912,31	100	717 122,31	100

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.99 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais de personnel	107 532,80	340 752,00	448 284,80
Frais de bureau et administratifs	16 129,92	51 113,00	67 242,92
Frais de déplacement et d'hébergement	16 129,92	5 000,00	21 129,92
Frais liés au recours à des compétences et services externes	69 727,68	105 000,00	174 727,68
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	209 520,32	501 865,00	711 385,32
%	29,45 %	70,55 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	41 904,06	20	110 485,00	22.01	152 389,06	21.42
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole	28 371,20	13.54	0,00	0	28 371,20	3.99
Parc Naturel du Doubs Horloger	13 532,86	6.46	0,00	0	13 532,86	1.9
Arcjurassien.ch	0,00	0	110 485,00	22.01	110 485,00	15.53
FEDER	167 616,26	80	0,00	0	167 616,26	23.56
Interreg fédéral suisse	0,00	0	250 932,00	50	250 932,00	35.27
Contreparties publiques	0,00	0	140 448,00	27.99	140 448,00	19.74
Canton Berne	0,00	0	30 112,00	6	30 112,00	4.23
Canton Genève	0,00	0	20 000,00	3.99	20 000,00	2.81
Canton Jura	0,00	0	30 112,00	6	30 112,00	4.23
Canton Neuchâtel	0,00	0	30 112,00	6	30 112,00	4.23
Canton Vaud	0,00	0	30 112,00	6	30 112,00	4.23
Total des financements	209 520,32	29.45	501 865,00	70.55	711 385,32	100
Total éligible	209 520,32	100	501 865,00	100	711 385,32	100

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier presque complet. Des pièces et précisions ont été demandées aux porteurs. Elles vont arriver prochainement. Le SGAR BFC est favorable malgré une note attribuée assez faible

Synthèse des notes : 69.13/100

Côté Suisse :

Dossier complet. Reste à confirmer les différents financements et ajuster le budget/projet le cas échéant.

Les cantons de Neuchâtel et Vaud émettent un avis favorable. Le canton de Genève émet un avis favorable sous réserves. Les avis-métiers des cantons de Berne et du Jura sont en cours de préparation

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Moyenne
28.13/50	31.50/50	41.00/50	35.00/50	33.90/50

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 9 MARS 2023 :

Avis du pré-comité du 9 mars 2023 pour un passage au Comité de suivi	Favorable sous réserves
---	-------------------------

Côté suisse :

Les cantons souhaitent obtenir des garanties quant à l'intégration et l'implication du domaine privé dans la mise en œuvre du projet, particulièrement d'un point de vue financier afin de viser progressivement l'autonomisation et ainsi pérenniser le financement de la structure de coordination. Les cantons de Berne, Vaud et Genève s'interrogent quant au déploiement du projet et aux retombées sur leurs territoires respectifs, notamment en termes d'actions et d'implication des acteurs privés et publics (déjà impliqués et/ou à impliquer). Le canton de Neuchâtel, sans avoir vu la composition du comité de pilotage, souligne par ailleurs l'importance d'intégrer dans le comité de pilotage des artisans horlogers, tout comme certaines plus grandes entreprises, engagés dans la préservation des savoir-faire.

Nous vous prions de vous enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière au regard des réponses apportées aux compléments demandés. Il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement. Les cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 11 mai (il n'est dès lors pas nécessaire d'obtenir la confirmation formelle en vue du 14 avril).

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté français : Le dossier est complet. Pas de compléments demandés côté français. Le projet peut être présenté au Comité de programmation.

Côté suisse : Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés. Les cantons de Berne, de Genève, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ont confirmé leurs cofinancements respectifs. Toutefois, le canton de Genève a confirmé un co-financement de CHF 20'000.-, ce qui est inférieur à la sollicitation initiale. Cette différence est prise en charge par chef de file CH dans son autofinancement. Le plan de financement a ainsi été stabilisé.

SYNTHESE DES ECHANGES EN SEANCE :

Les représentants de la CRI et du Canton de Vaud étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, ils ne participent pas aux débats en séance
--

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mme la Coprésidente PAGNOT valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi	Favorable
--------------------------------	-----------

Présentation des dossiers Interreg V 2014-2020

Projets inscrits à l'ordre du jour : pour sélection

Pas de projet soumis à l'approbation de ce Comité

Modification de projets programmés : pour AVIS

Pas de modification de projet pour ce comité

Modification de projets programmés : pour INFORMATION

N° Synergie	Axe	O S	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
4065	II	3	Naturopolis	2017-74	
3507	II	4	Stop aux invasives	2017-60	
6023	II	4	Living Lab	2019-03	
4094	IV	9	Cadyco	2017-81	

Naturopolis

IDENTIFICATION

Nom du projet	Naturopolis		
Identifiant SYNERGIE	4065		
Nom du chef de file FR	Ville d'Annecy		
Nom du chef de file CH	Ville de Lausanne		
Durée du projet	Date de démarrage	01/10/2017	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30/04/2022	54
Priorité du programme	AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel		
Objectif spécifique du programme	OS 3 = Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine		

Le contexte sanitaire depuis 2020, ainsi que les contraintes de fonctionnement internes de chaque partenaire, ont influencé la répartition des dépenses entre les partenaires français de l'opération, sans incidence sur le budget total, ni sur la finalité de l'opération. Le chef de file a donc sollicité le 25 avril 2022 le Secrétariat conjoint pour une demande d'avenant.

L'avenant a pour objet de modifier la convention relative à l'octroi de l'aide européenne sur les points suivants :

- Modification n°1 : modification des annexes budgétaires (A2) pour la Ville d'Annecy et Bonlieu Scène nationale sans changement de finalité de l'opération.
- Modification n°2 : ajout de l'annexe 7 listant les œuvres rattachées au projet Naturopolis

Modification du tableau de répartition des dépenses prévisionnelles par poste de dépenses.

Budget de la Ville d'Annecy

Ville d'Annecy	Budget initial	Budget modifié suite avenant
Total Frais de personnel	456 000,00	533 139,81
Total Frais de bureau et frais administratifs	68 400,00	79 970,97
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 000,00	895,00
Total frais d'équipement	0,00	29 000,00
Total frais liés au recours à des compétences et à des services externes	170 500,00	351 094,22
Total frais infrastructures et travaux	349 300,00	52 100,00
Total	1 046 200,00	1 046 200,00

Budget de Bonlieu scène nationale

Bonlieu scène nationale	Budget initial	Budget modifié suite avenant
Total Frais de personnel	544 000,00	516 159,22
Total Frais de bureau et frais administratifs	81 600,00	77 423,88
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 003,20	1 451,20
Total frais d'équipement	41 960,81	78 857,87
Total frais liés au recours à des compétences et à des services externes	625 813,11	607 100,14
Total frais infrastructures et travaux	10 615,19	25 000,00
Total	1 305 992,31	1 305 992,31

Budget de l'opération

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0,86 €	France (en euros)	Suisse (en euros)	Total
Total Frais de personnel	1 049 299,03	456 104,25	1 505 403,28
Total Frais de bureau et frais administratifs	157 394,85	68 501,37	225 896,22
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 346,20	18 304,18	20 650,38
Total frais d'équipement	107 857,87	97 093,64	204 951,51
Total frais liés au recours à des compétences et à des services externes	958 194,36	99 879,97	1 058 074,32
Total frais infrastructures et travaux	77 100,00	160 322,36	237 422,36
Total des dépenses	2 352 192,31	900 205,77	3 252 398,08
%	72,32%	27,68%	100,00%

Stop aux invasives

IDENTIFICATION

Nom du projet		Stop aux invasives	
Identifiant SYNERGIE		3507	
Nom du chef de file FR		Espaces ruraux montagnards 74	
Nom du chef de file CH		ELTEL SA	
Durée du projet	Date de démarrage	24/11/2017	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2022	
Priorité du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 4 = Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	

À la suite du désengagement du partenaire EBC Aura du projet Stop aux invasives, le chef de file a demandé le 24 juin 2022 une modification du plan de travail de manière à ce que les activités d'EBC Aura soient réparties entre les partenaires Syr'Usses et ERM 74. Ce changement s'effectue sans modification budgétaire ni de finalité de l'opération.

L'avenant a pour objet de modifier le plan de travail de la convention relative à l'octroi de l'aide européenne comme suit :

- Le Syr'Usses reprend les actions des points 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4.2 et 5.1, et mandate des prestations externes pour terminer les actions commencées par EBC Aura.
- ERM 74 reprend les actions des points 2.2, 3.2, 4.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2 et 6.3 et réalise en interne les actions commencées par EBC Aura.

Living Lab

IDENTIFICATION

Nom du projet		Living Lab	
Identifiant SYNERGIE		6023	
Nom du chef de file FR		Saline royale d’Arc-et-Senans	
Nom du chef de file CH		Evologia	
Durée du projet	Date de démarrage	14/06/2019	Nombre de mois
	Date d'achèvement	28/02/2023	
Priorité du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 4 = Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l’espace transfrontalier	

L’avenant a pour objet de modifier le nom du projet « Living Lab Arc Jurassien ».

Le projet « Living Lab Arc Jurassien » peut se nommer également « Living Lab Arc Jurassien – Homme et Nature » et/ou « Arc Jurassien – Homme et Nature ».

IDENTIFICATION

Nom du projet		Cartographie dynamique et adaptation collaborative de l'offre de formation en sciences de l'ingénieur des établissements d'enseignement supérieur du territoire transfrontalier - CADYCO	
Identifiant SYNERGIE		4094	
Nom du chef de file FR		Université Savoie Mont Blanc	
Nom du chef de file CH		Haute École spécialisée de Suisse Occidentale	
Durée du projet	Date de démarrage	2019-01-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2022-07-01	
Priorité du programme		AXE 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'oeuvre	
Objectif spécifique du programme		OS 9: Mettre en oeuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	

À l'initiative de l'Autorité de Gestion, l'avenant a pour but de modifier la convention relative à l'octroi de l'aide européenne sur les points suivants :

- Plafonnement à 75% du taux FEDER conformément à la Convention initiale, soit un montant maximum de 441 132.84 € pour un coût total éligible prévisionnel de 588 177.14 €
- Rectification des montants FEDER de chaque partenaire
- Ajustement des montants d'autofinancement afin de respecter le total des dépenses éligibles et la répartition du budget entre les partenaires du projet

Pour la partie française, le coût total éligible prévisionnel est de 588 177.14 € répartis comme suit :
 Chef de file : Université Savoie Mont Blanc / Montant des dépenses éligibles : 190 020.94 € / Montant FEDER prévu : 122 782.81 €
 Partenaire 1 : Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc / Montant des dépenses éligibles : 62 678.49 € / Montant FEDER prévu : 50 087.78 €
 Partenaire 2 : Pentila / Montant des dépenses éligibles : 200 980.83 € / Montant FEDER : 160 784.83 €
 Partenaire 3 : Pôle Emploi / Montant des dépenses éligibles : 72 389.30€ / Montant FEDER : 57 847.04€

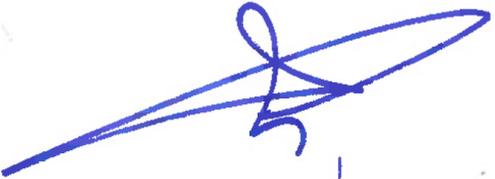
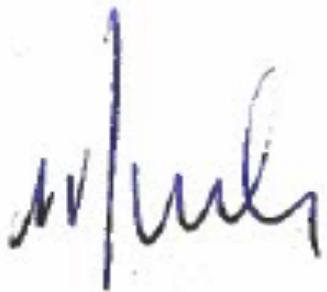
Partenaire 4 : Maison de l'économie développement / Montant des dépenses éligibles : 62 107.58 € /
 Montant FEDER : 49 630.38 €

Le plan de financement est modifié comme suit :

Plan de financement par partenaire	USMB	Club des Entreprises	Maison Économie Développement	Pôle Emploi	Pentila (inchangé)	%	TOTAL
Autofinancement	43 238,13 €	12 590,71 €	12 477,20 €	14 542,26 €	40 196,00 €	20.92	123 044,30 €
Cofinancement	24 000,00 €	-	-	-	-	4.08	24 000 €
FEDER	122 782,81 €	50 087,78 €	49 630,38 €	57 847,04 €	160 784,83 €	75.00	441 132,84 €
Budget total éligible	190 020,94 €	62 678,49 €	62 107,58 €	72 389,30 €	200 980,83 €	100	588 177,14 €

Le budget du projet est modifié comme suit :

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.87 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	Total (en euros)
Frais de personnel	482 552,69	241 209,49	723 762,18
Frais de bureau et frais administratifs	72 382,94	36 181,29	108 564,23
Frais de déplacement et d'hébergement	13 757,23	9 971,33	23 728,56
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	11 000,00	8 968,99	19 968,99
Dépenses d'équipement	8 484,28	0,00	8 484,28
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	588 177,14	296 331,10	884 508,24
%	66.50 %	33.50 %	100.00 %

<p>Monsieur Patrick MOLINOZ</p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 	<p>Monsieur Frédéric BORLOZ</p> <p>Conseiller d'Etat Canton de Vaud Président de la CRI</p> 
--	---